

# EXPERTISE RISQUE PAYS - BÉNIN 2018

Antoine Barlatier - Théo Baraillé - Charline Boulaire – Anatole Bourbon – Elisa Domingues dos Santos – Eve Dusacre – Daniela Garavito Coronado – Solène Le Pape – Alejandro Martinez Sanchez – Joana Messan – Ange-Aldric Kenneth Prudencio

# **REMERCIEMENTS**

Merci à Céline Thiriot pour son encadrement, ses conseils et sa disponibilité. Son suivi nous a permis de construire sereinement notre approche et de valider notre plan de travail.

Merci à Caroline Dufy pour ses retours et son aide pour les thématiques économiques.

Merci à Gérard Bezac, commanditaire de cette étude, pour ses remarques ainsi que ses explications sur le projet à venir.

Merci à Dominique Darbon pour sa disponibilité et ses précisions sur les enjeux régionaux dans l'ouest africain ainsi qu'à David Chetboun et Christophe Barrat, membres de l'AFD et à Bernard Conte pour ses éclairages concernant le commerce de réexportation.

Enfin merci à André Barlatier pour sa relecture et et à Pierre Dos Santos pour ses conseils en mise en page.

# **ACRONYMES**

AFD : Agence Française de Développement

AFC: Africa Finance Corporation

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BM: Banque Mondiale

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FMI: Fond Monétaire International **GAB**: Guichets Automatiques Bancaires

HAAC: Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

IDE: Investissement Direct de l'Etranger IDH : Indicateur de Développement Humain

IMF: Institut de Micro-Finance

INSAE : Institut National des Statistiques et des Analyses Economiques du Bénin

IPM: Indice de Pauvreté Multidimensionnelle

MAEP: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs

MCCP: Microcrédit aux Plus Pauvres

MINUSMA: Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali MONUSCO: Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OIT: Organisation Internationale du Travail OMC: Organisation Mondiale du Commerce

PPP: Partenariat Public Privé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PAG; Programme d'Action Gouvernementale

PAC: Port Autonome de Cotonou

PIB: Produit Intérieur Brut

PIB/hab: Produit Intérieur Brut par Habitant PME: Petites et Moyennes Entreprises

PPTE: Pays Pauvres Très Endettés (initiative)

UEMOA: Union Économique Monétaire d'Afrique Occidentale

UE: Union Européenne

# **SOMMAIRE**

1.	INTRODUCTION	6
	1.1. Repères géographiques	6
	1.2. Repères historiques	6
	1.3. Repères économiques	7
2.	UN CADRE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL STABLE	10
	2.1. Un fonctionnement démocratique, routinier et sécurisé	
	2.1.1. Un état pionnier de la démocratie en Afrique	
	> Une transition démocratique réussie	10
	> Une libéralisation en cours	11
	2.1.2. Un ordre étatique exemplaire et sécurisé contribuant à défendre l'image d'un pays apaisé	12
	Une sécurité intérieure renforcée depuis plus d'une décennie	12
	> Des problèmes sécuritaires contrôlés	
	> Une confusion des forces de sécurité	
	2.2. Une consolidation du contexte macroéconomique structurel	
	2.2.1. Le financement de l'Etat	
	2.2.2. Financement des ménages et des entreprises	
	> Les ménages	
	Les entreprises : une mauvaise allocation des crédits	
	> Les Investissements Directs à l'Étranger (IDE)	
	> Investissement public	
	<ul><li>2.3. Une intégration volontariste et subie dans les instances internationales</li><li>2.3.1. Le Bénin au sein des institutions internationales</li></ul>	
	<ul><li>2.3.1. Le Bénin au sein des institutions internationales</li><li>2.3.2. Le Bénin au sein des institutions régionales</li></ul>	
3.		
Э.		
	3.1.1. Une diversité ethnique foisonnante	
	> Les Yoruba	
	> Les Bariba	
	> Les Peuls	
	> Autres ethnies	21
	3.1.2. Le succès d'un Etat monolithique	21
	3.2. Des tensions socioéconomiques plurielles	23
	3.2.1. Une collusion entre milieux d'affaire et élites politiques béninois, pierre angulaire du détache	ement
	des Béninois à la vie politique	23
	> L'omnipotence de l'exécutif et les contradictions de l'opposition	
	> La suprématie du cercle rapproché de Patrice Talon	23
	> Un « État d'illégalité dans l'État légal » dans la « société de port »	
	> Un système d'intégrité affaibli	
	> Affairisme politique et clientélisme régional	
	3.3. Des mobilisations de la société civile récurrentes, source de paralysie	
4.	UNE ECONOMIE DE RENTE EXTRAVERTIE AU POTENTIEL MODERE	30
	4.1. Le poids d'un secteur agricole vieillissant et peu diversifié	
	4.1.1. Un secteur agricole central qui tire profit d'un potentiel relativement important	30

	4.1.2.	Un secteur agricole peu diversifié qui pose des enjeux économiques et en terme de séc	curité
	alimer	ntaire	31
	4.1.3.	Un secteur agricole vieillissant	32
	4.2.	Une stratégie de réexportation de dépendance au Nigéria	33
	4.2.1.	Une économie de rente extravertie au potentiel modéré	33
	4.2.2.	Une dépendance accrue au commerce de réexportation	34
	4.3.		
5.	MA	TRICE SWOT	39
6.	MA	TRICE DES RISQUES	40
7.	SCE	NARII	41
8.	ANI	NEXES	42
	8.1.	ANNEXE 1 : MAPPING DES ACTEURS	42
	8.2.	ANNEXE 2 - MAPPING DES MILIEUX D'AFFAIRE	43
	8.3.	ANNEXE 3 - Focus : Régionalisme et clientélisme régional	44
	8.4.	ANNEXE 4 – Focus : La présence du groupe français Bolloré au Bénin	
	8.5.	ANNEXE 5 – Politiques publiques pour renforcer la sécurité humaine	
	8.6.	ANNEXE 6 - Focus : Le coton, culture de rente	
	8.7.	ANNEXE 7 – Focus : Le port autonome de Cotonou (PAC)	
	8.8.	ANNEXE 8 – Focus : Plan d'Action du Gouvernement (PAG)	
	8.9.	ANNEXE 9 : Focus – Le Tarif Extérieur Commun (TEC)	
9.	BIB	LIOGRAPHIE	
	9.1.	Littérature grise et rapports	
	9.2.	Articles de presse	
	9.3.	Sites internet	
	9.4.	Articles scientifiques	
	9.5.	Thèses	
	J.J.	THESES	57

### 1. INTRODUCTION



### BÉNIN **BURKINA** Banikoara Kandi Ségbana Tanguiéta Kouandé Natitingou Bembèrèkè Nikki Djougou Parakou NIGERIA **TOGO** Savalou Dassa Kétou Abomey 100 km Bohicon Pobe Lokossa PORTO-NOVO Ouidah Grand-Popo Cotonou GHANA Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Etrangères © 2004

Le Bénin est un petit État de l'Ouest de l'Afrique, ses frontières étant limitées par le Togo à l'Ouest, par le Burkina Faso et le Niger au Nord, par le Nigeria à l'Est puis par le Golfe de la Guinée au Sud. Ses frontières répondent à la géographie des fleuves et rivières de la région entre les pays, soit le Pendjari avec le Burkina Faso, le Okpara avec le Nigeria et le Niger avec le pays homonyme. Le pays prend alors la forme d'un couloir allant de la mer vers le Nord de l'Afrique Subsaharienne, tout en maintenant une superficie plate en légère croissance à mesure que l'on s'avance vers l'intérieur du continent. Sa capitale est Porto Novo, située au Sud, toutefois la plus grande ville du pays est Cotonou, située, elle, sur la façade maritime. C'est là que vit la plupart de la population et où se trouve la grande majorité de l'activité économique du pays du fait du Port Autonome de Cotonou (PAU), l'un des plus grands et actifs de la région. Le Bénin ne dispose quasiment d'aucune ressource naturelle de type extractive en dehors de quelques gisements d'or. C'est pourquoi le gros de son économie est basé sur

l'activité agricole avec une prépondérance de la culture de coton.

Si le pays est dans sa majorité fertile, quelques zones dans le Nord du pays rencontrent des problèmes de sécheresse du fait de la proximité géographique au Sahel. On peut alors identifier une division en deux grandes zones, d'un point de vue géographique mais qui devient multidimensionnelle comme on le verra plus tard : le Nord et le Sud.

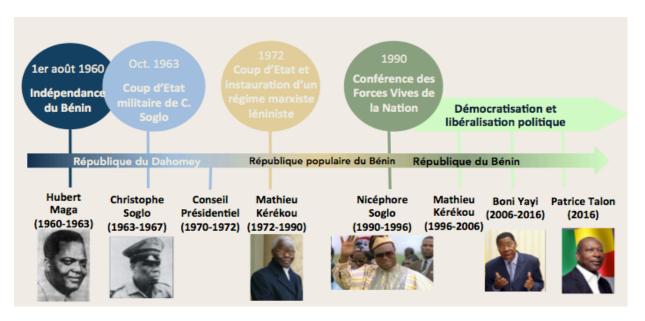
# 1.2. Repères historiques

L'histoire du pays remonte à l'ancien Royaume de Dahomey au 17ème siècle, qui se trouvait dans le Sud actuel du pays. C'est dans ces temps que les commerçants portugais arrivèrent dans la région pour développer le commerce de l'esclavage avec les rois de la région. Plus tard, à la fin du 19ème siècle le dernier des rois du Dahomey est vaincu par l'Empire colonial français, moment auquel le royaume passe sous le statut de Protectorat Français pendant dix ans (1894-1904). Par là on peut déduire une forte influence européenne dans la formation du Bénin moderne. Dès son indépendance le pays connaît une instabilité politique chronique pendant les douze années suivantes. Les élites du pays au temps du colonialisme vont entrer en conflit pour l'appropriation du pouvoir.

De plus la fracture Nord-Sud à l'intérieur de cette République du Dahomey amplifie les dimensions du conflit. Dans ce contexte entre 1963 et 1969 le pays va connaître quatre coups d'origine militaire. Entre 1970 et 1972 le pays est gouverné par un Conseil Présidentiel mais en cette dernière année un nouveau coup d'État militaire frappe le pays et Mathieu Kérékou prend le pouvoir en tant que Président du pays.

En 1974, sous l'influence du mouvement de mai 68 et autres, M. Kérékou adopte le marxisme-léninisme comme idéologie et instaure la République populaire du Bénin, un régime autoritaire non-démocratique. Le pays renforce alors ses relations avec la France et l'URSS. Cette dernière va avoir un rôle très important dans la politique du pays pendant le régime avec la signature de nombreux traités bilatéraux et la présence de troupes soviétiques dans la région. C'est alors qu'avec la chute de l'URSS le régime de M. Kérékou ne tarde à tomber et dès 1990 un régime pour la transition démocratique est mis en place jusqu'à ce qu'en 1991 aient lieu les premières élections démocratiques à l'issue desquelles Nicéphore Soglo bat Mathieu Kérékou et devient Président du pays.

Plus tard, lors des élections de 1996, M. Kérékou devient Président à nouveau du pays puis est réélu en 2001. Toutefois, du fait des difficultés économiques du pays, à cause notamment de la crise du secteur du coton, Boni Yayi devient Président à son tour jusqu'en 2016 où il est battu par l'actuel dirigeant du pays, Patrice Talon. Le Bénin montre à présent une stabilité s'illustrant par la présence d'institutions publiques phares au rôle clairement défini, d'un ordre juridique et juridictionnel organisé et d'un jeu politique au fonctionnement routinier. De plus, au niveau social, le Bénin est composé d'une société plurielle du fait des différentes affiliations ethniques, religieuses, régionales, professionnelles et partisanes, qui ne nuisent pas à l'existence d'une cohésion nationale.



Frise chronologique de l'histoire politique béninoise

## 1.3. Repères économiques

Au niveau international le Bénin fait est bel et bien intégré au système économique mondial à travers son adhésion à diverses institutions économiques internationales dont le FMI, l'OMC, l'UEMOA ou l'ECOWAS entre autres. Après les problèmes économiques subis par le Bénin durant les années 2000, le pays retrouve dès 2012 un bon régime de croissance. Depuis cette année la croissance

annuelle du PIB a oscillé entre 4 et 7 % ce qui suppose de bonnes performances au niveau strictement économique. Les prévisions de croissance réalisées par la communauté internationale montrent une hausse de celle-ci dans les années à venir en se rapprochant de façon stable de 7%, un taux approprié pour un pays en développement comme le Bénin. Le gouvernement de Patrice Talon a mis en place dès son élection un plan quinquennal pour le développement du pays : le Plan d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG). Celui-ci a pour objectif de répondre aux besoins de l'économie, dont la diversification de celle-ci, afin de faciliter et amplifier le développement du pays à l'horizon de la fin du mandat présidentiel actuel.

Pour sa part le PIB par habitant reste en légère croissance et est à la date de 2017 de **789,4 \$ / hab.** La pauvreté au Bénin affecte presque la moitié de la population (aux alentours de 48%). Ce chiffre augmente de façon claire dès que l'on prend en compte la pauvreté dite multidimensionnelle. On expliquera plus en détails cela par la suite. La pauvreté représente l'un des enjeux les plus importants du développement pour le Bénin.

Le Bénin a bénéficié de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). L'éligibilité à cette initiative exige certains critères afin d'être identifié en tant que Pays Pauvre Très Endetté, ce qui permet au pays de voir allégée sa dette par intervention directe du Fond Monétaire International (FMI) en échange en contrepartie de réformes mises en place par l'État en question afin de ne pas retomber dans la même situation de non-soutenabilité de la dette. Le Bénin en a fait usage dans la période (2000-2003) et a ainsi diminué sa dette d'environ 30%.

La dette publique du Bénin s'élève à 50,3% du PIB. Ce taux d'endettement est bien en-dessous du seuil fixé par l'UEMOA de 65% du PIB. Toutefois, le seuil fixé par l'OMC est de 56%, ce qui rapproche le Bénin d'une hypothétique situation de risque financier. De plus si l'on prend en compte le fait que le Bénin a fait usage de l'initiative PPTE, ce taux actuel de 50,3% semble dangereux dès qu'on prend en compte les possibles évolutions de l'endettement du pays. Celle-ci est passée de 30,5% à 50,3% entre 2014 et 2016. Une partie des experts expliquent cela par la mise en place du PAG, toutefois les prévisions montrent encore une hausse pour les deux années qui suivent avant de diminuer. Par contre, en 2000, lors du début de l'initiative PPTE au Bénin il s'agissait d'un problème de soutenabilité de la dette et d'insolvabilité. De nos jours la composition de la dette béninoise montre des ratios de soutenabilité assez bons et même très bons, dès qu'on les compare à ceux de pays semblables de la région tels que le Togo ou la Guinée. En définitive il existe bel et bien un risque mais celui-ci est plus potentiel et peu probable qu'effectif.

Au fil de ce dossier, nous allons tenter de présenter les différents enjeux; tant politique, sociaux, sociétaux, économiques et financiers. La stabilité du politique et du contexte macro-économique sera abordée dans un premier tant, nous nous intéresserons ensuite au dynamisme de la société civile béninoise comme il se donne à voir actuellement face aux tensions socio-économiques. Nous terminerons enfin par le fonctionnement extraverti de l'économie béninoise et des enjeux qui lui sont liés. Cette analyse approfondie nous permettra d'identifier les principaux risques et de proposer 3 scénarii plus ou moins probables.

# 2. UN CADRE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL STABLE



Place de l'Etoile Rouge, Cotonou, Mayeul Akpovi

# 2. UN CADRE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL STABLE

### 2.1. Un fonctionnement démocratique, routinier et sécurisé

### 2.1.1. Un état pionnier de la démocratie en Afrique

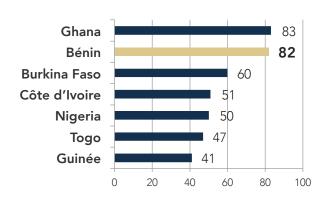
#### Une transition démocratique réussie

Le Bénin a longtemps été considéré comme l' « enfant malade de l'Afrique » en raison de la multitude de coups d'Etat que le pays a connu pendant la période marxiste-léniniste qui a duré 17 ans. En 1990, la Conférence des Force Vives de la Nation, qui a rassemblé un millier de représentants de toutes les composantes du pays, a impulsé une transition démocratique. Aujourd'hui le Bénin est largement considéré comme un pays pionnier de la démocratie en Afrique et est devenu un véritable « laboratoire de la démocratie » en Afrique et dans la sous région.

Depuis 1991, quatre élections présidentielles ont été organisées et ont mené à 3 alternances en 1996, 2006 et en 2016 à l'issue de laquelle Patrice Talon a accédé à la fonction présidentielle. L'engouement des béninois pour les élections comme en témoignent les de participation aux élections présidentielles (66,13% en 2016) est un gage de l'appropriation des mécanismes démocratiques par la population.

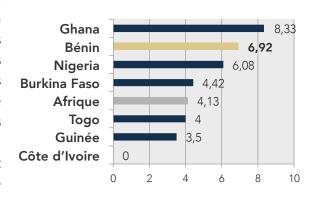
La Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) garantissent la qualité et la

Niveau de démocratie Freedom House, 2017



#### Pluralité et qualité du processus électoral

The Economist, 2015



transparence du scrutin. La séparation des pouvoirs est assurée par la Constitution, toutefois, on constate une omnipotence de l'exécutif et un déficit d'autonomie du pouvoir judiciaire. Le Président Talon a lancé une Commission technique de réformes institutionnelles et politiques afin de renforcer l'indépendance de la justice et des médias, qui a recommandé que les Présidents de la Cour Suprême et de la HAAC ne devraient plus être nommés par le chef de l'exécutif.

171 partis politiques interviennent dans le paysage politique béninois grâce à des conditions de création et d'éligibilité souples, assurant un pluralisme politique. Toutefois, force est de constater la volonté individuelle et non idéologique qui motive la création exponentielle de partis possédant fréquemment un ancrage ethnique ou régional. Par conséquent, le système partisan béninois peine à assurer ses



fonctions manifestes ; il n'a jamais permis de porter un leader au pouvoir et n'assure pas son rôle de médiateur avec la population. Il existe une réelle déconnexion entre les partis politique et les béninois qui leur reprochent d'instrumentaliser une fracture régionaliste entre le Nord et le Sud¹. Ce régionalisme politique, que l'on retrouve également au sein de la fonction publique, participe à créer un sentiment de frustration et de défiance des béninois à l'égard des partis politiques et de l'Etat et à se tourner vers des figures

traditionnelles locales. Pour y remédier, les autorités béninoises ont intensifié leurs efforts de décentralisation en 1999 afin de mieux associer les béninois à la gestion des affaires, notamment de la collectivité et de renouer avec la classe dirigeante.

#### > Une libéralisation en cours

Freedom House a attribué la note de 37/100 au Bénin (0 : libre ; 100 : non libre). Les libertés d'expression et d'association sont généralement respectées et un pluralisme médiatique solide opère au Bénin. Les journalistes de l'opposition ont librement pu couvrir les élections de mars 2016.

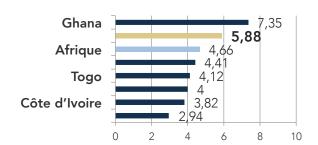
Cependant, en 2017, l'ONG Reporters Sans Frontières a classé le Bénin à la 78<sup>ème</sup> place mondiale en raison de « la fermeture arbitraire de 4 médias en 48h par la HAAC ». Toutefois, cette multitude

d'organes médiatiques cache une monopolisation des grands groupes dirigés par l'élite politique ; comme par exemple Soleil FM détenue par Sébastien Ajavon, homme d'affaire et candidat à l'élection présidentielle de 2016. De plus, ce pluralisme est le résultat d'un « affairisme médiatique² » alimenté par le recours à la corruption faisant de la liberté de la presse le fond de commerce de journalistes.

Depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation, les Droits de l'Homme ont été remis au cœur des préoccupations de la démocratie béninoise. Toutefois, on constate des disparités entre les zones urbaines et rurales ; le respect des droits est davantage sujet à l'arbitraire dans le monde rural. Le travail et l'exploitation infantile constituent une exception notoire au respect des droits de l'Homme au Bénin.

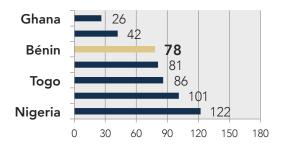
# Respect des libertés civiles

The Economist, 2015



### Liberté de la presse

Classement mondiale 2017, Transparency International



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Annexe 1

<sup>2</sup> Vidjinnagni Adjovi, Emmanuel. « Liberté de la presse et « affairisme » médiatique au Bénin », Politique africaine, vol. 92, no. 4, 2003, pp. 157-172.

# 2.1.2. Un ordre étatique exemplaire et sécurisé contribuant à défendre l'image d'un pays apaisé

#### Une sécurité intérieure renforcée depuis plus d'une décennie

Depuis 2011, l'action privilégiée de « la recherche de la paix et de la stabilité politique » est placée au premier plan par le gouvernement central, suivie par les autorités locales, et ce même après l'alternance entre l'ex-président Boni Yayi et Patrice Talon en 2016. L'ordre national est appliqué Bénin. Le territoire est contrôlé en totalité par l'État, aucun groupe criminel n'occupe une région spécifique où l'État de droit serait remis en cause. Aucune menace majeure qui affecterait la sécurité personnelle et le niveau élevé de sécurité nationale n'est identifiée au Bénin. Néanmoins, l'État de droit est relégué au profit de l'État du « Bo », inhérent à la pratique traditionnelle du territoire. La pratique du « Bo » est considérée comme un moyen de nuire à autrui. Initialement (à l'état de nature), les Béninois ressentiraient un fort sentiment d'insécurité individuelle et collective. Ils délèguent donc la fonction de maintien de la sécurité à des personnes physiques privées et non à un organe impersonnel central (l'État) dans lequel ils n'attribuent que peu de confiance. C'est l'une des raisons pour lesquelles en 2016, plus de deux tiers de la population béninoise réclamaient un renforcement de leur sécurité personnelle par le biais d'une meilleure intervention étatique.

#### > Des problèmes sécuritaires contrôlés

Les problèmes sécuritaires au Bénin se distinguent selon deux niveaux de criminalité : les réseaux transnationaux de criminalité organisée et la délinquance. La criminalité au Bénin, liée à des attaques violentes, reste exceptionnelle et la sécurité routière est la première menace à la sécurité personnelle. La criminalité organisée concerne les vols à main armée de jour comme de nuit dans les centres urbains, des braquages sur les axes routiers avec pertes en vies humaines, le recel et le trafic de véhicules volés vers les pays de la sous-région et la délinquance fait référence aux cambriolages, vols, accidents de la circulation et exploitation anarchique des plans d'eau. Le niveau de sécurité au Bénin est donc modéré, le nombre de trafics illicites (enfants, drogue, armes, devises étrangères, crânes humains, médicaments illicites, produits pétroliers, etc.) ou encore de conflits interethniques, interreligieux ou liés à la transhumance n'a pas augmenté ces dernières années. De nouvelles mesures pour lutter contre la cybercriminalité et les braquages sont d'ailleurs mises en place et font leurs preuves comme avec les multiples saisies de faux médicaments qui augmentent (188 tonnes en février 2017), de drogues et stupéfiants (752kg). Avec la nouvelle carte sécuritaire publiée en janvier 2017, le matériel militaire et les dispositifs de défense de la sécurité ont été renforcés. Le Président Talon a imposé la fusion des forces de sécurité nationale en une Force Unique de la sécurité intérieure.

Malgré tout, certaines dérives de l'exercice de cette force ont été constatées depuis 2016 avec la hausse des répressions contre les rassemblements et les manifestations (interdictions de manifester, arrestations arbitraires d'étudiants, détentions). Dans le contexte de reconduction de grève répétitive depuis novembre 2017, les forces de police font usage de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants comme cela a été le cas le 19 février 2018 contre des étudiants de l'université d'Abomey-Calavi se mobilisant pourtant de manière pacifique.

#### Une confusion des forces de sécurité

Le Bénin est aussi confronté à un réel problème de gouvernance où la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité publique qui relève de la responsabilité du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, Salla Lafia, n'est pas efficiente. Le Conseil national de sécurité intérieure donne des directives en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire globale en restant un acteur passif dans la dynamique de stabilité et de sécurité sous régionale. L'insuffisance de moyens humains, matériels et

financiers ainsi que les problèmes de dysfonctionnements internes aux forces armées rend l'exercice du système sécuritaire plus vulnérable. La professionnalisation des forces armées est en marche, malgré une difficile re sectorisation, et est approfondie grâce à la coopération militaire avec les forces armées françaises, allemandes et belges intervenant au Bénin.

Du fait du sentiment d'insécurité grandissante de la part de la population (qui reste néanmoins à relativiser dans la région), le manque de collaboration civile pèse également dans le maintien de l'ordre public. La garantie de la sécurité est contrainte par la confusion des missions assignées aux forces de police avec celles des forces militaires accompagnée de l'inadéquation des organes de gestion et de commandement. Les militaires chargés d'assurer la sécurité publique interviennent trop fréquemment sans que l'autorité de police administrative ne soit au courant du déploiement. Cela a mené en 2017 à des confrontations directes entre armée et services de douanes sur le port de Cotonou par exemple, menaçant la stabilité de la plateforme centrale des exportations béninoises sur laquelle repose une grande partie de l'économie du pays.

La privatisation de la sécurité joue enfin en faveur des compagnies de sécurité privée, réduisant le rôle régalien de l'État, délégué aux forces armées nationales. On recense officiellement 50 agences de sécurité privées. Cette recrudescence de ce type de compagnies équilibre la balance des moyens humains et matériels de la sécurité face à la diminution des capacités de l'armée nationale régulière, armée transformée en « armée de parade ». La garde prétorienne béninoise, dirigée par le général Laurent Amoussou, reste bien équipée et collabore ouvertement avec des milices privées pour assurer sécurité du président.

Malgré ces problèmes internes aux forces de sécurité, le climat sécuritaire préfigure une image d'un pays apaisé assurant sur l'intégralité de son territoire des conditions de sûreté idéales.

### 2.2. Une consolidation du contexte macroéconomique structurel

#### 2.2.1. Le financement de l'Etat

Comme nous avons déjà pu le préciser, le Bénin a bénéficié de l'initiative PPTE, ce qui lui a permis de réduire sa dette. Cette dernière se trouve aujourd'hui à un niveau soutenable. Or, cela pose tout de même la question des capacités de financement de l'Etat béninois.

Outre les appuis budgétaires des principaux donateurs (BM, UE, BAD, PNUD, AFD, CTB), le Bénin a également le capacité de se financer sur les marchés financiers. En effet, fin 2017, le Bénin a intégré l'AFC (Africa Finance Corporation), qui est la seconde institution financière multilatérale en Afrique et qui jouit de la notation de crédit international 3A/P2 (qui signifie « perspective stable » de l'agence Moody's Investors Service. De plus, le Bénin peut également aller se financer sur le marché des titres de l'UEMOA, et est membre de la BRVM (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières).

De plus, des réflexions sont en cours pour examiner la possibilité d'émettre des titres publics sur le marché régional entre 2017 et 2018 avec une maturité de 10 ans. Outre la partenariat public-privé (PPP), l'Etat béninois a pour volonté de s'orienter le plus possible vers des financements extérieurs concessionnels, ce qui tendrait à réduire les risques de refinancement et de taux d'intérêt, tout cela sans accroitre le coût de sa dette.

Or, suite à des déconvenues sur les marchés financiers, le Bénin devient de plus en plus réticent quant à ce mode de financement. Cela a pu se vérifier début Février 2018, le Bénin qui comptait réaliser une levée de fond de 15 milliards de francs CFA sur le marché des titres de l'UEMOA, n'a levé que 33% de la somme espérée. En effet, à lire le calendrier provisoire des émissions de Titres Publics de 2018 de l'Agence UMOA-Titres, le Bénin ne recherchera que 360 milliards de francs CFA cette année 2018 contre

517 milliards de francs CFA l'année dernière, ce qui pose la question de la faisabilité des objectifs que s'est fixé le Bénin.

Toutefois, l'Etat béninois a également des leviers d'auto-financement, avec une taux de fiscalité croissant, le Bénin peut tenter de s'appuyer sur ses recettes fiscales, qui sont à hauteur de 17% de son PIB, même si ses dépenses totales sont de l'ordre de 21%, démontrant certes un déséquilibre budgétaire, mais pouvant être perçu comme une réelle volonté de lancer des investissements productifs sur la durée.

#### 2.2.2. Financement des ménages et des entreprises

#### > Les ménages

L'accès aux services financiers est un enjeu dans toute la sous-région, le Bénin ne fait pas figure d'exception. En effet, plusieurs critères sont à analyser : l'accès au crédit, le taux de bancarisation, l'importance du micro-crédit ou encore l'informalité.

Concernant le taux de bancarisation tout d'abord, les derniers chiffres de 2017 évoquent un taux de 17%, avec des perspectives d'augmentation. A savoir que des politiques d'incitation à la bancarisation sont mises en place, dont une récemment où l'UEMOA a institué un principe de

« droit au compte » qui permet à toute personne physique ou morale ayant un revenu régulier d'au moins 50.000 Franc CFA de disposer d'un compte. A cela s'ajoute le nombre de guichets de banque, qui était de 199 en 2014, et le nombre de DAB qui était de 264, ces deux chiffres étant depuis encore en augmentation.

Or, ce taux de bancarisation et de présence de succursales bancaires reste l'un des plus faibles de la région, et il convient de souligner les difficultés d'accès au crédit au Bénin, pays

marqué par la forte présence d'IMF. Ces établissements offrent aujourd'hui leurs services à plus de 20% de la population et favorise l'inclusion financière (2,1 millions de clients, soit quatre fois plus que les banques - dont 1/3 de la population adulte en 2014) - Les IMF proposent divers types de prêt, allant de l'agriculture à l'élevage, ou encore au commerce ou à la santé. Il ressort que les activités génératrices de revenus (commerce, transformation de produits agricoles, spéculations sur les produits vivriers, production de l'alcool) sont généralement les seuls motifs du recours au crédit. De plus, il faut relativiser tout cela, puisque micro-crédit ne rime pas avec un bon suivi client. En effet, de nombreuses disparités géographiques demeurent, puisqu'en proportion, ces instituts de micro-finance sont peu présents dans les zones plus reculées ou bien dans les milieux ruraux. De plus, concernant ensuite les délais de remboursement : il en ressort qu'ils sont bien souvent inadaptés à la situation, notamment lorsque les prêts touchent au secteur agricole ; En effet, les clients ont souvent des revenus fluctuant fortement. Les IMF ne sont donc pas la panacée.

Autre programme mis en place pour favoriser l'accès au crédit : le MCPP qui s'oriente vers les plus pauvres, or il y a beaucoup de dysfonctionnements : « Le programme MCPP ne s'adresse pas à « qui en a besoin » mais plutôt « qui a les capacités de rembourser ».

Enfin, tout cela participe à pousser la population béninoise vers l'informalité et vers ce que l'on nomme : les tontines. Les tontines sont des sortes d'organisations d'épargne informelle, qui permettent aux membres, surtout dans les milieux ruraux, de mobiliser des fonds à des fins d'investissements (terres, habitat, eau potable), de consommation (fêtes, pagnes, mariage, dot) ou de solidarité (décès). Ainsi, selon l'INSAE, au Bénin : « Les parents, amis et voisins constituent la source la plus importante de toutes les sources de financement » ; Ces financements se font sous forme de dons, ou de prêts non rémunérés.

#### > Les entreprises : une mauvaise allocation des crédits

Les crédits à l'économie sont très faibles au Bénin puisqu'en 2017, ils ne représentaient que 17% en proportion du PIB. Les difficultés rencontrées par les banques en matière de gestion des risques et de garanties liées notamment aux insuffisances de l'environnement juridique, et dans le cadre de gestion foncière, affectent négativement l'accès au crédit. Les banques préfèrent ainsi prêter de plus en plus à l'État, du fait du risque plus faible et de la marge d'intérêt importante.

De plus, selon un rapport de la BCEAO : les crédits généralement dédiés à l'investissement, c'est-à-dire les crédits à moyen et long terme, représentent moins du tiers des crédits à la clientèle !

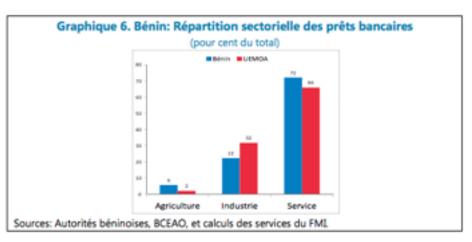
Plus précisément, la majorité des emprunts semblent être pris en vu de constituer un fonds de roulement puisque 80% des bénéficiaires déclarent emprunter pour maintenir leur activité. Toutefois, seulement 10,8% des crédits utilisés servent à lancer une nouvelle activité.

Moins de 5% des PME ont accès aux financements bancaires, les banques préférant accorder des crédits aux entreprises de plus grandes tailles et qu'elles jugent moins risquées. Or, en 2000 (manque de données pour les années suivantes), sur un ensemble de 14 000 sociétés enregistrées, les PME représentaient 9 entreprises sur 10, ce qui donne à penser que la situation n'a pas radicalement évolué, et que le financement des entreprises via les crédits bancaires est toujours très compliqué.

#### Les Investissements Directs à l'Étranger (IDE)

Dans l'économie béninoise, les IDE représentaient 1,9% de son PIB en 2016, ce qui le classe dans la

moyenne basse des la pays de zone UEMOA. De plus, les IDE entrants sont surtout concentrés dans le secteur des ressources naturelles et industries des extractives, mais ils tendent à se diversifier. Ils sont de plus en plus canalisés vers



l'agriculture, les industries manufacturières ou les industries de services (par exemple les télécommunications). Cela devrait renforcer le potentiel des transferts de technologie et accroître la productivité. Or, il n'en demeure pas moins que ces dernières années, les IDE au Bénin sont en baisse, et ce sur plusieurs années de rang, sans compter de nombreuses fluctuations.

#### > Investissement public

Dans un pays en développement comme le Bénin, la question de l'investissement est cruciale, d'autant plus lorsque le gouvernement actuellement en place décide de lancer un vaste programme d'action, notamment dans le secteur agricole.

En 2017, le Bénin était caractérisé par un taux d'investissement de 24%. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente, et les prévisions tablent sur un taux allant jusqu'à 26,2% en 2019. Ces investissements se caractérisent, comme cela a été dit précédemment, par un renforcement du secteur privé puisqu'entre 2017 et 2019, le taux d'investissement public stagne, voire diminue : de 7,9 à 7,6%, alors que le privé passe lui de 16,1% à potentiellement 18,5% en 2019.

Partie 2 : Perspectives économiques et financières 2017- 2019

Tableau 8 : Principales hypothèses de base et résultats du cadrage macroéconomique 2017-2019<sup>22</sup>

	2015	2016	2017	2018	2019
	Нурс	othèses			
Cours du coton (\$/kg)	1,56	1,60	1,66	1,72	1,78
Production de coton (milliers de tonnes)	269,2	350,0	400,0	450,0	500,0
Cours du pétrole (\$/baril)	50,8	37,0	48,0	51,4	54,9
PIB en milliards de FCFA	5.002,2	5.274,3	5.651,4	6.112,1	6.635,0
Variations en %					
P.I.B. nominal	5,7	5,4	7,2	8,2	8,6
P.I.B. au prix de 2007	5,0	5,0	5,8	6,2	6,5
Recettes totales	5,0	3,2	5,8	7,6	9,7
Dépenses totales	35,5	-11,0	9,8	2,6	8,9
	Ratios er	% du P.I.B			
Taux d'investissement	23,1	23,4	24,0	25,2	26,2
Public	7,5	6,3	7,9	7,4	7,6
Privé	15,6	17,1	16,1	17,8	18,5
Epargne Intérieure Brute	13,9	14,7	15,9	16,8	18,1
Publique	5,2	6,2	6,5	6,8	7,0
Privée	8,7	8,5	9,3	10,0	11,1
Epargne Nationale	15,5	16,2	17,7	17,8	19,0
Solde Epargne - Investissement	-7,6	-7,2	-6,3	-7,4	-7,2
Recettes totales	16,4	16,0	15,8	15,8	15,9
Recettes fiscales	14,3	14,1	14,0	14,0	14,2
Recettes non fiscales	2,1	2,0	1,9	1,8	1,7
Dépenses totales	24,8	21,0	21,5	20,4	20,4
Masse salariale	6,9	6,5	6,1	5,7	5,6
Investissement public	7,5	6,3	7,9	7,4	7,6
Contribution budgétaire à l'investissement	4,3	3,4	3,8	3,9	4,3
Solde primaire (définition étroite)	-4,1	-0,4	0,0	0,3	0,3
Solde primaire (définition large)	-7,7	-3,4	-4,0	-3,2	-3,1
Déficit global (base ordonnancement)	-8,5	-4,9	-5.7	-4,6	-4,5
Exportations	21,0	19,9	19,3	20,6	21,9
Importations	27,0	26,5	25,0	26,5	27,5
Balance commerciale	-6,0	-6,6	-5,7	-5,9	-5,6
Taux d'ouverture	48,0	46,5	44,3	47,1	49,4
Balance courante (- = déficit)	-7,6	-7,2	-6,3	-7,4	-7,2
Balance globale	1,7	0,2	0.4	1,9	1,8

Source: DPC/DGAE/MEF, juin 2016

# 2.3. Une intégration volontariste et subie dans les instances internationales

Bien que le Bénin soit intégré dans diverses Institutions internationales, sa position le place dans des relations directives unilatérales avec ces dernières. Le pays n'apparait pas comme un élément force de proposition. Cette image d'engagement sans leadership est aussi remarquée au sein des Institutions régionales où le pays dispose d'une représentation relativement neutre.

#### 2.3.1. Le Bénin au sein des institutions internationales

Le Bénin est membre de plusieurs Institutions internationales dont le rôle est d'influer sur la gouvernance interne ou d'appuyer des changements de gouvernance externes. En ce qui concerne le niveau interne, les engagements pris par le Bénin auprès de l'OIT semblent clairement fixés en dépit d'une absence de moyens matériels et humains. En effet le pays a ratifié l'ensemble des conventions fondamentales, deux des quatre en matière de gouvernance sur la politique de l'emploi, sur l'inspection du travail dans le secteur agricole. Toutefois en matière d'inspection du travail, malgré la reconnaissance des efforts réalisés pour assurer l'effectivité des conventions, différentes commissions de l'OIT ont demandé au gouvernement de mettre les inspecteurs du travail en mesure d'exercer efficacement leurs fonctions en améliorant « les moyens matériels mis à la disposition », et en s'attelant à la « création d'un registre d'établissements et d'entreprises assujettis à l'inspection du travail ». Ce qui illustre une capacité variable pour le gouvernement à mettre en œuvre ses engagements.

En ce qui concerne l'appui aux changements de gouvernance d'autres pays, le Bénin au sein de l'ONU fait figure d'un contributeur engagé dans le maintien d'une sécurité sous régionale. Ceci en faisant preuve d'une implication conséquente dans les opérations de maintien de la paix, avec une participation à 7 des 15 opérations en cours. Au total 926 hommes ont été envoyés, principalement en République démocratique du Congo (Monusco :486 hommes) et au Mali (Minusma :419 hommes). A titre d'exemple, la France a mis à disposition 940 casques bleus déployés au sein de 8 opérations. Le Bénin est également impliqué dans la lutte contre Boko Haram (participation à la Force multinationale mixte et aux sommets sur la sécurité du bassin du lac Tchad).

Le pays est également concerné par l'action d'Institutions financières internationales que sont le FMI et la Banque Mondiale. La première note que le Bénin est un pays réformiste malgré des difficultés structurelles. En conformité avec l'action volontariste de l'institution au Bénin, le FMI a salué les actions nationales qui ont permis une « production agricole vigoureuse, une hausse de l'investissement public et un secteur tertiaire dynamique ». Toutefois elle souligne l'urgence de « mesures nécessaires pour favoriser une croissance inclusive, préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, accroître l'efficience des dépenses publiques, ainsi que promouvoir la stabilité et l'inclusion financières. ».

La seconde souligne la nécessité de travail sur l'attractivité nationale par la réponse aux besoins internes. Avec un positionnement à la 151e place sur 190 au sein du classement Doing Business, le Bénin n'est pas reconnu comme un cadre de choix pour les affaires. L'institution note que le « climat sociopolitique reste globalement favorable et propice aux réformes, malgré de fortes attentes sur le plan économique et les pressions exercées sur le gouvernement pour accélérer la lutte contre le chômage élevé des jeunes, améliorer les conditions de vie, stimuler la croissance et optimiser les services publics ».

En matière d'aide au développement, les constats positifs ou négatifs s'inscrivent dans la même ligne de pensée concernant le futur du pays. L'USAID, est optimiste au regard de l'environnement social favorable au Bénin, elle qualifie ce territoire de « pays stable et paisible ». Cependant elle souligne que

la croissance actuelle est insuffisante pour exploiter son potentiel. Celle-ci couplée aux problèmes de corruption, la gestion des ressources est à l'origine d'une « pauvreté endémique » de malnutrition, d'une mauvaise allocation des services et de fortes disparités régionales.

L'AFD reprend ces éléments de faiblesse en notant à l'intention des pouvoirs politiques, une incapacité de réponse aux besoins de la population. Sa vision est plus pessimiste que son parent américain en avançant que « le Bénin reste l'un des pays les moins avancés du continent malgré sa stabilité politique et de nombreux atouts. ». En effet, l'institution s'appuie sur le fait qu'il « peine à faire face aux besoins d'une population en pleine croissance et à offrir à son secteur privé un climat propice aux affaires », notamment en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Le Bénin prend en compte toutes les recommandations de ces institutions même s'il peine à y répondre autant matériellement, que par la voie diplomatique. Le gouvernement accepte les remarques et les aides qui y sont liées tout en poursuivant graduellement ses efforts.

### 2.3.2. Le Bénin au sein des institutions régionales

Plusieurs Béninois ayant exercé des fonctions gouvernementales nationales ont aussi été élus au sein d'Institutions régionales telles que l'Union Africaine et la CEDEAO. En comparant leurs actions, on note une différence d'implication conséquente selon le niveau hiérarchique et de représentativité. Celle-ci s'inscrivant dans une relation décroissante.

En effet, l'ancien président Thomas Boni Yayi fut président de l'Union Africaine entre 2011-2012. En dépit de son double-statut, lors de la plupart ses discours il s'est abstenu de prendre des réels engagements, et plusieurs de ceux qu'il a pris n'ont pas abouti. A titre d'exemple, lors de son entrée en fonction il avait prévu de faire du continent une large zone de libre échange au début de son mandat. A un degré d'implication plus relatif, lors de la première édition du Sommet Mondial de la Diaspora Africaine qui a eu lieu le 25 mai 2012 à Sandton (Afrique du Sud) il avait insisté pour que l'expérience soit réitérée tous les cinq ans « afin de nous permettre de mesurer les progrès que nous aurons concrètement réalisés et de relancer ou de renouveler la dynamique de notre dévouement envers la grande famille africaine ». Cependant le second sommet qui devait avoir lieu en 2017 n'a pas été organisé. Au sujet de son leadership, le professeur en « African Political Economy and Integration » Aka Mfon John à l'Université Américaine de Cotonou s'était inquiété de l'absence de poids politique de l'ancien Président, notant qu'il était plus « un technocrate qu'un politicien ».

Cette image d'une intégration sans leadership est cependant à relativiser au regard notamment de la Présidence de la Commission de la CEDEAO. Lorsqu'elle fut assurée par le Béninois M. Marcel Alain de Souza entre mars 2016 et février 2018, l'Institution a connu de fortes avancées. En effet, l'ancien candidat à la présidentielle de 2016 fut l'un des acteurs majeurs du dénouement de la crise gambienne et obtenant l'aval des chefs d'Etat de la CEDEAO pour la mise en disposition des 7000 soldats chargés de déloger l'ancien dictateur gambien. De plus pour la première fois dans l'histoire de l'institution, ce dernier a fait preuve d'un engagement solide pour consolider les ressources financières de l'organisation. Son mandat étant terminé, le leadership béninois au sein de la CEDEAO pourra éventuellement être porté par le Général Francis Awagbè Béhanzin, nouveau Commissaire de la CEDEAO au département « Affaires politiques, Paix et Sécurité », entré en fonction le 1e mars 2018.

Dans les institutions régionales il semble que l'accès à la fonction présidentielle s'accompagne d'une certaine neutralité. De la même manière, il en est de même au sein des relations Etat-Institutions internationales, où le Bénin ne fait pas de vagues mais reste présent.

# 3. UNE SOCIETE DYNAMIQUE SOUMISE A DES TENSIONS SOCIOECONOMIQUES



Marché de Bohicon, R. Tharding

### 3.1. Cohésion d'une société hétérogène

#### 3.1.1. Une diversité ethnique foisonnante

Au Bénin la diversité ethnique s'analyse à travers la diversité linguistique. A cet effet le pays compte une pluralité de langages qui traversent ses régions méridionales et septentrionales. Au Bénin on dénombre entre 40 et 60 langues selon des données de l'INSAE relevées en 2004. Même s'il est difficile de préciser un groupe majoritaire au Bénin, l'on remarque une prédominance de l'ethnie fon et une présence plus grande de certaines langues. Avec ses quelques 46 ethnies, le Bénin présente une grande diversité culturelle. Cependant, la population se regroupe autour de trois ethnies principales : adja-fon, yoruba (SUD pays) et bariba (Nord du pays). En l'occurrence le président actuel est de l'ethnie fon de Ouidah. Mais l'histoire du Bénin s'est aussi construite de métissage : les Yorubas mêlés aux Adja ont donné naissance au Gun qui se trouve majoritairement à Porto-Novo, dans le département de l'Ouémé-Plateaux. D'autres sociétés restent en revanche isolées, comme les Peuls ou les Bètammaribè.

#### > Les Adja-Fon

La cité de Tado, au Togo actuel, est le berceau des peuples du sud de Bénin d'origine adja.

Les Fon représentent 39,2% de la population béninoise. L'importance de ce groupe ethnique est que la langue fon est comprise jusqu'au nord du pays. Les Fon sont la branche la plus importante, apparentée aux Adja à l'origine du puissant royaume du Dahomey.

#### Les Yoruba



Marché de Dantokpa, Cotonou, R. Tharding

Les Yoruba, ou Nago, occupent le sud-est et le centre du pays. Originaire de l'actuel Nigéria, les yoruba sont implantés de très longue date au Bénin. Constituant 12,3% de la population, les Yoruba sont concentrés au sud-est et au centre-est du pays. La plupart sont des commerçants et dominent le marché de Dantokpa à Cotonou (un des plus grand d'Afrique de l'Ouest). Les Nago qui sont installés plus au nord de Porto-Novo, pratiquent essentiellement l'agriculture. Enfin, les afro-brésiliens, ces descendants d'anciens esclaves affranchis revenus du Brésil, sont

également d'origine Yoruba, et se distinguaient dans le passé par leur bon niveau d'instruction. On les appelle également des « agudas », déformation locale du mot « ayuda » qui signifie aide.

#### > Les Bariba

Venus de Busa au Nigéria, les cavaliers bariba auraient envahi Borgou il y a environ 500 ans.

Les Bariba sont essentiellement présents dans le Borgou, au nord-est du pays, et constituent 9,2% de la population béninoise. Ils se différencient selon leur appartenance sociale :

- Les Wassangari : aristocratie des cavaliers originaires de Busa.
- Les Gando: autrefois esclaves, ils sont devenus cultivateurs ou artisans.
- Les roturiers : cultivateurs ou artisans descendant des populations préexistantes.

Contrairement aux Yoruba et aux Adja, majoritairement évangélisés lors de la colonisation les bariba pratiquent toujours une religion traditionnelle basée sur les esprits des ancêtres et les génies. Toutefois,

ils sont de plus en plus perméables à l'Islam, comme le montre le nombre croissant de mosquées dans le nord-est du Bénin.

#### Les Peuls

Aussi appelés Fulbe et Fulanis, les Peuls ont fait l'objet de nombreuses recherches sur leurs origines. Disséminés dans toute l'Afrique de l'Ouest, ce peuple de pasteurs est vraisemblablement issu des populations qui habitaient le Sahara à l'époque néolithique et qui ont peint les fresques de Tassili. Nomades et éleveurs de bovins, certains ont été islamisés (Peuls noirs), d'autres ont gardé leur croyances traditionnelles (Peuls rouges). Au Bénin, les Peuls cohabitent dans la plupart des cas harmonieusement avec les peuples sédentaires et se rencontrent surtout dans le nord du pays, faisant paître leurs troupeaux de vaches dans la vallée du fleuve Niger. Ils représentent 7% de la population. Le bétail est leur principale richesse. Ils l'accumulent en prévision de la sécheresse, de la dot et des échanges traditionnels. Ils échangent le lait contre du mil ou des produits manufacturés.

#### > Autres ethnies

Il faut aussi citer les Bètammaribè, dits Somba, qui représentent 6,9% de la population et qui vivent dans l'Atakora depuis plusieurs générations. Leurs ancêtres s'étaient réfugiés dans les montagnes pour échapper aux cavaliers Bariba et aux razzias esclavagistes du royaume du Dahomey. Se sont mêlés à ce groupe les Berba, les Yowa venus du Togo, et les Gulmaceba venus du Burkina Faso.

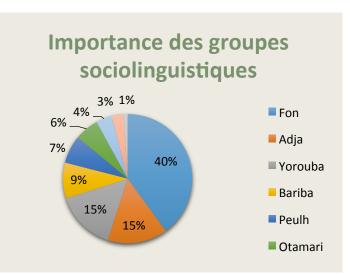
On trouve aussi dans le nord-ouest les Dendi qui ont quitté le Mali en descendant le fleuve Niger au XVIe siècle. Enfin, au sud, on trouve les Mina (2,8% de la population), originaires du Ghana et peuplant la région de Grand-Popo.

Régions ciblées	Langues parlées
Sud	Fons, Aïzos, Holis, Toffins
Sud-Est	Gouns et Yorubas
Sud-Ouest	Adjas, Ouatchis, Guins, Houédas, Houla
Centre	Fons, Mahis, Yorubas
Nord-Ouest	Bétamaribés, Waabas, Yowas
Nord et au Nord-Est	Batombus, Dendis, Fulbés, Bariba

Répartition territoriale des ethnies

#### 3.1.2. Le succès d'un Etat monolithique

Si comme nous le voyons, le Bénin représente une mosaïque complexe à la fois linguistique et ethnique, il n'en demeure pas moins que l'Etat monolithique unitaire et laïc est un succès. Au Bénin l'identité nationale est l'une des plus fortes qui ait été construite dans la région suite aux décolonisations. Comme le spécifie Alfred Tingbe Azalou[1], la diversité culturelle au Bénin est considérée comme ciment de l'intégration régionale et nationale. En effet les populations qu'elles soient yorouba, fon ou goun partagent souvent les mêmes



dieux, les mêmes rites mystiques et initiatiques et les langues sont plus ou moins voisines selon la région considérée ce qui stimule une culture d'appartenance commune.

Généralement, les références aux divergences ethniques sont rares et le pays connait une globale pacification dans ce domaine. Cependant à y regarder de plus près, le constat est fait que de manière

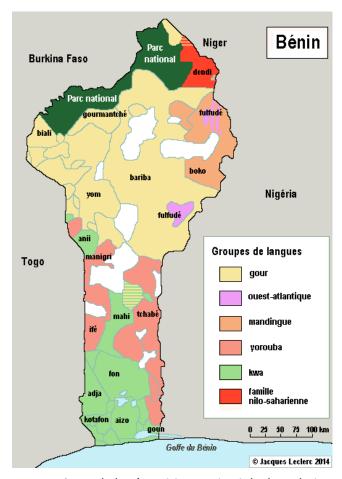
ponctuelle le levier régionaliste est activé. C'est notamment le cas lors des élections présidentielles. Marqué par le règne de deux présidents issus du Nord du pays entre 1996 et 2016, le Bénin a vu cette année être marquée par un appel au vote régionaliste pour élire cette fois un président issu du Sud. La rhétorique du nous contre eux est alors utilisée dans les 2 camps pour s'attirer les sympathies et les votes de leurs "ethnies" respectives. Cependant ces moments représentent des exceptions qui confirment la règle, c'est-à-dire un pays où le problème ethnique est noyé dans l'appartenance à une communauté nationale. Celle-ci est traversée par une pluralité de cultes et donc de religions.

Les religions au Bénin ne s'appréhendent pas uniquement par la polarisation islam/christianisme. En effet cette dichotomie est traversée par l'appartenance des populations à d'autres formes de religions. Ainsi 23,8 % de la population est musulmane, sur 10,7 millions d'habitants au Bénin. Les chrétiens représentent 53 %, dont 25,5 % de catholiques et l'équivalent de protestants, une communauté qui

augmente rapidement. Le Bénin est en effet touché par la multiplication des églises évangéliques : l'Église du christianisme céleste a ainsi été fondée au Bénin, à Porto-Novo, avant de s'étendre en Afrique centrale, mais aussi en France. 18, 1 % des habitants se réclament d'une religion traditionnelle, notamment le culte vaudou, qui est très important dans le pays. La valorisation du culte vodoun en l'occurrence est un axe sur lequel le projet de l'actuel gouvernement se fonde pour stimuler le tourisme.

Au Bénin, la liberté religieuse est garantie par la Constitution.

Cependant pour saisir l'importance de la religion chrétienne au Bénin lorsqu'on se rend compte de l'attention que lui donne les dirigeants ce pays. Yayi Boni, président précédent (2006-2016) avait ressenti le besoin de compléter le prénom Thomas à son état civil parce que celui-ci était plus chrétien. De même, le président actuel Talon a dû s'expliquer publiquement quant aux liens dont on l'accuse avec une certaine Parfaite, gourou de Gbanamè dans le centre du pays. Il avait à cet effet



Carte de la répartition territoriale des ethnies

spécifié à ses interviewers que sa femme et lui étaient des chrétiens pratiquants. D'autre part les affrontements souvent meurtriers entre éleveurs peulhs transhumants, généralement musulmans, et agriculteurs, sédentaires généralement chrétiens réactivent à la fois des problèmes liés à la terre mais également des contradictions religieuses qui sans être explosives posent un problème de cohabitation. Les discussions à ce propos n'ont pas encore abouti à une efficace action publique, que ce soit de la part du Bénin ou de ses voisins également concernés.

Les chefs traditionnels au Bénin ne peuvent pas être négligés dans un contexte où la majorité du pays est très attachée aux coutumes. En effet le règlement des conflits notamment dans les villages passent très peu par les voies officielles, les populations préférant avoir recours à leurs chefs traditionnels. Ainsi

les autorités nationales mais surtout locales prennent à cœur de travailler main dans la main avec les chefs traditionnels, souvent garants des religions endogènes. Cela se traduit par une volonté de rendre efficace le dialogue social sachant l'importance des chefs traditionnels dans le pays. De plus, la valorisation du vodoun en tant que religion endogène comme levier du tourisme fait que le gouvernement est dans l'obligation d'intégrer les chefs traditionnels dans ce processus. Cependant le risque ici concerne le fait que le pouvoir traditionnel voit son importance grossir dans la sphère publique au point d'empêcher le pouvoir central de légiférer sur son fonctionnement. De même, des pratiques sacrificielles non réglementées remettent ponctuellement en question la sécurité au Bénin. Ils concernent notamment le culte Oro mais également l'utilisation de fétiches "Kinninsi" à des fins lucratives.

### 3.2. Des tensions socioéconomiques plurielles

# 3.2.1. Une collusion entre milieux d'affaire et élites politiques béninois, pierre angulaire du détachement des Béninois à la vie politique

#### L'omnipotence de l'exécutif et les contradictions de l'opposition

Malgré une séparation stricte entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, la pratique du pouvoir ainsi que les mécanismes de contrôle profitent le plus souvent au gouvernement Talon et notamment à son cercle rapproché. L'Assemblée Nationale composée de 83 députés est divisée entre le Bloc de la majorité parlementaire (soutien déclaré en 2017 de 59 députés au Président Talon, composée en majorité par le Parti du Renouveau démocratique et le parti l'Union fait la Nation) et les formations d'oppositions émiettées (Forces Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE), Renaissance Bénin, Restaurer l'Espoir) dispose de moins de capacités et d'initiatives politiques par rapport à la Présidence de la République. A ce titre, le Parlement ne peut déposer une "motion de censure" pour renvoyer les membres du Gouvernement, pouvoir réservé au Président du Bénin. De plus, les compétences des élus sont souvent remises en cause par le pouvoir exécutif même face au manque de formation politique des élus<sup>3</sup>. Bien que le statut de l'opposition soit reconnu dans la Constitution, les partis politiques n'assurent pas leur fonction idéologique et consistent en des regroupements autour d'une personnalité forte profitant de moyens nécessaires pour le financement du parti, sans avoir besoin d'afficher une véritable vision politique. D'où la réforme du système partisan avec une nouvelle charte des partis politiques, actuellement en débat. Ce projet a cependant été rejeté par le FCBE qui interprète cette réforme comme étant le moyen de création d'une agence pour gérer les partis de manière « anticonstitutionnelle et antidémocratique ». Le FCBE dénonce le problème de non séparation du pouvoir entre cette « agence » et le gouvernement qui a trop souvent recours à des nominations arbitraires, selon l'opposition.

#### La suprématie du cercle rapproché de Patrice Talon

Des frustrations liées à la pratique du pouvoir et aux fortes inégalités créent une certaine tension potentiellement explosive dans le pays. La collusion du Président Talon avec le monde économique est une des plus grandes critiques des oppositions, usant le terme de « politique prédatrice et idéologie économique » par une manne restreinte de dirigeants et soutiens à la présidence. Quand bien même, le

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Selon l'étude : European Union External Action, Bénin, 10ème Fonds Européen de Développement (FED) 2008-2013. http://eeas.europa.eu/delegations/benin/documents/eu\_benin/profil\_gouvernance\_fr.pdf

Président a officiellement confié la direction de ses diverses sociétés (Atral, Société de développement du Coton (Sodeco), Benin Control, etc.) à des administrateurs, souvent proches (famille et amis<sup>4</sup>), beaucoup le suspectent de se servir de sa position pour maintenir les grands secteurs d'activité au Bénin dont notamment la « cotonculture », sous son monopole. Six usines de la Sodeco ont bénéficié d'une levée des réquisitions, toutes ayant appartenues au chef de l'État qui a confié ses parts à ses deux enfants, Lionel et Karen. Et ce n'est pas la seule initiative. Eustache Kotingan, l'un de ses proches collaborateurs dirige la société Atral qui gère le port sec d'Allada tandis qu'un autre, Mathieu Adjovi, a repris en main l'Association interprofessionnelle du coton. Quant à Olivier Boko, le très influent bras droit du chef de l'État, il est aujourd'hui l'actionnaire majoritaire de Bénin Control, la société qui a récupéré le Programme de vérification des importations (PVI) dans le port de Cotonou. Selon le classement du magazine Forbes en 2015, la fortune de Patrice Talon était estimée à 400 millions de dollars. A l'époque, il était classé première fortune du Bénin et quinzième fortune d'Afrique subsaharienne francophone. La politique de libéralisation à l'honneur dans le Programme d'Action du Gouvernement est souvent perçue comme un acharnement contre les entreprises publiques et privées ne faisant pas partie « du cercle des hommes de la Rupture ». La coalition d'opposition du Sursaut du Front Patriotique en vient à dénoncer une « caporalisation des institutions », gouvernance autocratique et obscure de la présidence Talon qui a permis dès mai 2016 le retour des collaborateurs des entreprises du groupe Talon à des fonctions stratégiques de la République, au détriment des fonctionnaires et avec des incidences budgétaires conséquentes pour le contribuable<sup>5</sup>.

#### Un « État d'illégalité dans l'État légal » dans la « société de port ».

Les reproches d'accaparement des richesses par le pouvoir et le renforcement du pouvoir par la privatisation du port de Cotonou, aujourd'hui géré par le groupe français Bolloré<sup>6</sup>, se font de plus en plus nombreux, sans citer les velléités s'y ajoutant dans le monde de la noix de cajou qui forment un nouveau motif de contestations populaires. Cette privatisation interstitielle de certains services étatiques cache un fonctionnement souvent frauduleux incitant à la pratique de la corruption dans tous les secteurs. La corruption politique et électorale, la gestion opaque des finances publiques, corruption administrative et aussi dans l'administration des ports et la direction des douanes est endémique mais pas envahissante au Bénin car elle est perçue et connue de la population selon une étude de The Economist Intelligence. Depuis le Renouveau démocratique, les scandales se multiplient à la « une » de la presse. Le clientélisme politique est resté la règle. Au lendemain des élections de 2016, le Président a tenu à récompenser ses soutiens de campagne en les nommant à des postes stratégiques. Abdoulaye Bio Tchané est ainsi nommé au ministère d'État chargé du Plan et du développement et son duo, Pascal Irenée Koupaki, ministre d'État, secrétaire général du gouvernement sont quasiment indéboulonnables. Dans le domaine public, la gestion des recettes de l'État ainsi que des ressources humaines, des salaires et le suivi de l'exécution du budget annuel, la production et la publication sont en léger progrès depuis 2012. Néanmoins, les passations de marchés publics restent très vulnérables à la corruption. Le fonctionnement des services publics s'appuie sur l'échange de pots-de-vin dans l'éducation, services de police, services de santé, gestion du foncier, etc. Enfin, la corruption portuaire présente de grands défauts pour ce « poumon » de l'économie béninoise. Les intérêts économiques d'hommes d'affaires également investis en politique dans certains opérateurs privés du port sont défendus et une évasion généralisée des recettes douanières est ainsi permise. Cela représente un grand manque à gagner des

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour cela, voir le mapping des acteurs politiques et du milieux des affaires au Bénin (Annexes 1 et 2)

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir Annexe sur l'implantation du groupe Bolloré au Bénin (Annexe 4)

recettes de l'État, ajoutée à l'opacité des procédures de transit et d'import, à l'offre et l'achat de postes lucratifs dans le service de douanes (Feldstad 2009). Les réformes de modernisation engagées depuis 2011 ne sont pas suffisantes et la forte propension de la corruption dans le secteur des transports a annihilé tout effet des politiques de lutte contre la corruption devenue de simples maillons de la chaîne de corruption.

#### Un système d'intégrité affaibli

La lutte contre la corruption en marche mise en œuvre en 2011 est insuffisante et peine à mettre fin au recours permanent aux diverses formes de corruption à tous les niveaux de la société (sphère politique centrale, locale, service public...). Selon le Rapport National 2016 de Suivi de la Sécurité Humaine au Bénin (PNUD), la lutte contre la corruption représente la principale menace pour la sécurité politique par les trois quarts des ménages béninois<sup>7</sup>. Ces actions engagées par les autorités locales ont été renforcées en 2015 mais la promotion des enjeux de la paix sociale prévaut et conduit à des excès de tolérance autorisant l'impunité. Ces dispositifs formels et étatiques de lutte contre la corruption sont comparables dans les trois pays frontaliers (Bénin, Niger, Sénégal) et souligne l'absence d'efficacité pratique des mouvements associatifs anticorruption non étatique (Mathieu, 2007). Ces politiques sont Dans l'approche de la sociologie politique stato-centrée, les acteurs étatiques, tels que le « clan Talon » sont la cause et les acteurs mêmes de la lutte contre la corruption, utilisée comme justification de l'appareil étatique. Le manque de compétence des cadres publics se traduit à nouveau dans leur conception du bien public, et la lutte anticorruption est devenue une forme de moralisation de la vie publique au Bénin (Damiba 2008).

L'impunité est souvent dénoncée au Bénin. Si l'affaire des intrants agricoles (PVI) a éclaboussé le clan Talon dans les années 2010, les affaires ICC et CENSAD n'ont pas laissé intacte la réputation de l'ex-Président Boni Yayi. Cependant, des efforts semblent être faits aujourd'hui par le gouvernement Talon visant les groupes d'intérêts politiques et économiques comme avec la récente suspension à la mi-mars 2018 de l'Ordre des pharmaciens et les condamnations prononcées contre cinq grossistes répartiteurs de produits pharmaceutiques illégaux. Le directeur du lobby pharmaceutiques au Bénin a écopé de 18 mois de prison, et le laboratoire indien New Cesamex s'est vu retirer son autorisation de commercialisation de médicaments dans le pays, après la saisie de tonnes de produits du laboratoire dans les entrepôts du député Mohamed Atao en fuite. Le gouvernement montre une certaine volonté de juger les affaires de corruption et de trafic illicite en se souciant toujours de protéger les proches du gouvernement. C'est l'une des raisons pour laquelle l'opposition dénonce une « vendetta communicationnelle contre la cour constitutionnelle »8. Impliqué dans plusieurs affaires, les membres du gouvernement ont régulièrement recours au comité de décision après avoir été dénoncés par la Cour Suprême. En février 2018, la Cour Commune de Justice et d'arbitrage de l'Ohada a mis en cause les procédures d'achat de parts dans le capital de la société Agro West Africa (intrants agricoles) par le groupe Talon. En 2008, le président Talon avait racheté 40% de la SFP-CI mais en ayant supposément procédé à des achats de parts frauduleux et excluant l'ex-directeur de manière non justifiée. L'affaire n'est pas encore clause à ce jour. En mars 2018, le président Talon et son proche Wadagni ont empêché la Cour constitutionnelle de statuer sur le recours de Paul Mapoga, au sujet du salaire des ministres. Dans sa requête Paul Mapoga a indiqué que le salaire des ministres est passé de 1 800 000 FCFA à 8 000 000 FCFA pour certains et à 16 000 000 FCFA pour d'autres, véritable violation de l'article 10 de la

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Annexe 5 : Synthèse des principales stratégies utilisées pour le renforcement de la sécurité humaine, Rapport National 2016 de Suivi de la Sécurité Humaine au Bénin (PNUD)

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Propos de Honorable Valentin Djènontin, Secrétaire exécutif national du parti FCBE, dans le Communiqué de presse du FCBE du 6 avril 2018.

Constitution stipulant que « les membres de la Cour constitutionnelle reçoivent un traitement égal au moins à celui alloué aux membres du Gouvernement ». Depuis, le gouvernement reste silencieux alors qu'il devait répondre au recours pour que la cour ait des éléments d'appréciation. Face à ce non accomplissement du devoir de répondre à la justice, le gouvernement fait une entorse à la loi. La surfacturation de la lutte contre corruption et les autres politiques publiques viennent s'ajouter à ce manquement judiciaire et cumule les motifs de contestation de la part de la société civile béninoise.

#### Affairisme politique et clientélisme régional

Au niveau local, le constat est le même. La gouvernance se fait par recours quasi systématique à la corruption. On parle au Bénin de la pratique de l'affairisme politique qui traduit un certain patronage politique par la logique du fils de terroir (Kisito 2008).

La corruption distributive qui définit la dimension sociale et le rôle des chefs de village et élus locaux s'illustre par des pratiques de copinage. Le clientélisme électoral est banalisé à l'échelle locale par une promesse de vote garanti en échange de services et de biens publics attribués par le « fils de terroir » et candidat. Il procède dans un premier temps à la modernisation des infrastructures du terroir pour acquérir une réputation politique notable puis acquiert la confiance des votants par une distribution ostentatoire d'argent, véritable achat des consciences électorales afin de se maintenir au pouvoir. L'économie agricole en est la preuve réelle avec la gestion des 'ristournes', et ce au niveau du village, communal, voire sous-préfectoral (district).

Dans l'administration publique, la faiblesse des salaires des fonctionnaires et les malversations lors des concours publics, participent à ce système de "governance without gouvernment" au Bénin.

Le recrutement des forces de l'ordre au Bénin ne déroge pas aux problèmes de gouvernance auxquels est confronté le pays. De récentes nominations opaques aux postes à haute responsabilité ont été contestées récemment et le dernier scandale en date traite du cas des agents fictifs. En janvier 2017, un document du cabinet militaire de la présidence fourni par une société privée faisait état de 1 331 agents de position inconnue au sein des forces de sécurité, créant une polémique générale. Cette information a été rendue publique dans le cadre d'une volonté d'assainissement de l'administration portée par le gouvernement, signe d'effort pour atteindre une meilleure gouvernance. Néanmoins ces chiffres ont été démentis par le général Laurent Amoussou, allocution par un chef d'Etat-major de l'armée d'une véhémence peu commune au Bénin. Ces chiffres sous-évaluaient selon lui les agents en mission à l'extérieur. Une procédure est actuellement en cours dans une autre affaire de falsification de diplômes et d'actes de naissance, dénoncés en août 2016 par une commission d'enquête. Depuis l'arrivée du président Talon au pouvoir, l'opinion publique fait pression sur l'engagement de telles démarches et demande des sanctions et le défrichement de l'administration militaire et du processus de nomination fallacieux. S'y ajoutent les tensions sur le budget de l'armée avec une gestion opaque du portefeuille de la Défense. L'ex ministre de la défense, Candide Azannaï prenait en effet des décisions de fourniture de matériel sans concerter le Président Talon. Il aurait déposé sa démission pour éviter d'être éclaboussé par un possible scandale dans l'acquisition de 400 véhicules pick-up au profit des forces de sécurité et de défense sans son accord préalable. Cette accusation a été démentie par les proches de l'ex-ministre, justifiant son départ par opposition au projet de réforme. Candide Azannaï laisse un bilan mitigé avec certaines avancées dans la sécurisation du dernier scrutin présidentiel et l'institution des militaires comme seuls gardes-du-corps de la République du Bénin. Il fait aujourd'hui partie de la formation d'opposition Restaurer l'Espoir, dirigée par Guy Mitokpè et rassemblant 31 forces politiques, sociales et syndicales autour de la défense des droits des femmes. Une meilleure gouvernance dans la défense et la sécurité intérieure est espérée pour amener une certaine amélioration au Bénin.

# 3.3. Des mobilisations de la société civile récurrentes, source de paralysie

La société civile béninoise est très dynamique et éclatée car elle est l'expression d'une pluralité d'intérêts. Des associations de toutes sortes mais également des syndicats qui ont plus ou moins d'impact se partagent la gestion de l'animation de l'environnement socio-politique béninois.

Les associations de femmes se développent afin d'unir les femmes autour d'objectifs communs d'amélioration de leurs conditions de vie dans les cadres de l'entreprenariat (ROALJEF) et de l'amélioration des conditions de travail des femmes dans les marchés (Thérèse Wahounwa, ex PCB).

En face de ce genre d'associations, il convient de faire un zoom particulier sur l'un des lobbys intouchables les plus importants au Bénin en l'occurrence celui des conducteurs de taxi-motos ou "zémidjans". En effet, constitués de plus de 150 000 conducteurs rien qu'à Cotonou, les zem ont, grâce à leurs syndicats, réussi à s'imposer dans le paysage socio-politique béninois comme incontournables. Leurs intérêts sont défendus par deux principaux syndicats notamment l'UCOTAC qui en est la principale force et le SYCOTAMOL. Cependant un certain flou s'observe ici quant à la rivalité entre ces deux organisations chargées pourtant de défendre les intérêts des mêmes travailleurs.

Pour ce qui est des syndicats, ils sont de 200 chapeautés par sept centrales syndicales dont les cinq les plus actives peuvent être énumérées. Il s'agit du CSA dirigé par Anselme Amoussou de la CSTB de Kassa Mampo; du COSI de Noel Chadaré de la CGTB de Moudachirou Bachabi et enfin de la CSTB de Emmanuel Zounon. Ils s'organisent plus souvent pour la défense des intérêts des travailleurs dans le secteur public tandis que le secteur privé est beaucoup plus délaissé. Ils ont une forte capacité de mobilisation et sont en mesure de bloquer le fonctionnement des secteurs où ils sont actifs. Cela se voit dans les manifestations actuelles, qui ayant en ligne de mire la loi sur l'interdiction de grève se transforme aujourd'hui en une réelle fronde contre le gouvernement de l'actuel président Patrice Talon. Le contraste est saisissant dans le secteur privé au sein duquel le syndicalisme est rare. Le géant de la téléphonie mobile "Moov" a bien un syndicat mais celui-ci est quasiment inactif. Cependant le Port Autonome de Cotonou par l'activisme de son SYNTRAPAC dirigé par son secrétaire général Urbain Kanlissou contraste avec l'apathie générale du syndicalisme dans le secteur privé.

Du fait de la très grande fragmentation du secteur syndical, l'efficacité de ses organisations est remise en cause. C'est-à-dire qu'en raison de la multiplication des groupes qui se mobilisent pour une même cause, les syndicats de la société civile ne peuvent pas garantir un dialogue effectif qui représente l'intérêt d'un secteur. Les logiques instrumentales de cette appartenance se caractérisent par une déficience de la gouvernance interne et un niveau d'organisation faible à l'intérieur de chaque syndicat, mais le panorama général apparaît trop souvent déconnecté des travailleurs à défendre et peu coordonné; raisons pour lesquelles le système de contestation perd sa légitimité. De plus, le manque de méthode dans les revendications aggrave la situation. En effet, il n'y a pas de suivi, les plannings d'exécution sont flous, avec peu ou pas de responsables de mise en œuvre. Finalement, la faible fréquence des activités de formation et rencontres périodiques ne permet pas de prévenir certaines situations de crise.

Ensuite, les relations entre les structures syndicales principales sont faites tout à la fois de méfiance, de défiance, de menaces mais aussi parfois de complicités occasionnelles et même d'unité dans certaines actions collectives. D'autre part, les confédérations syndicales ont obtenu la mise en place de la Commission Permanente de Concertation et de négociations entre le Gouvernement et Confédérations et Centrales Syndicales : le décret de création de celles-ci dispose que seulement elles peuvent négocier directement avec le gouvernement. C'est pour cela qu'il existe des luttes internes et des guerres de

leaderships qui érodent son unité d'action pour qu'émerge une plate-forme unique d'actions collectives devant lui permettre de relever efficacement le défi majeur de transformation sociale dans un contexte d'insertion du Bénin dans la troisième vague de mondialisation.

Dans le même temps, la création d'organisations syndicales non représentatives, suscitées de façon occulte et aléatoire par des partis politiques qui dilue le pouvoir en place des leaders syndicaux est répétitive. Le biais du clientélisme affecte l'autonomie du pouvoir syndical par la dépendance de celui-ci aux puissances d'argent qui renforcent les lobbies occultes du clientélisme d'Etat. Ce dernier peut également faire recours ponctuellement à la violence policière contre les protagonistes de blocages de certains secteurs d'activité.

Les relations entre le gouvernement et les organisations syndicales sont donc faussées par une crise de confiance durable. C'est une des raisons pour lesquelles la grève est devenue le moyen privilégié de communication des organisations syndicales vers les pouvoirs publics. La société civile a peu de foi en le dialogue parce qu'une fois les accords conclus, ceux-ci ne font l'objet d'aucun suivi et le gouvernement a tendance à ne pas respecter ses engagements sur le long terme. Autant de facteurs qui font que la lutte syndicale finit par ressembler à un jeu de passe-passe politique.

Les revendications se font dans l'espace public et les manifestations comme les grèves sont vues comme des modalités de participation au politique (*voice*). Ils affectent cependant la prestation des services publics comme la santé. Cela induit la crise du secteur hospitalier.

Néanmoins, le paysage n'est pas nouveau puisque 80% de confédérations syndicales ont été créées avant 1990. Elles ont donc une légitimité historique et un précédent important notamment le rôle décisif joué par un syndicat, en l'occurrence l'UGTD dans l'insurrection populaire urbaine qui renversa le pouvoir du Président Hubert K. Maga en 1963.

La situation actuelle voit augmenter les grèves dans un contexte de fronde sociale tandis que le dialogue social semble au point mort malgré les différentes rencontres entre l'Etat et les syndicats. Deux raisons centrales peuvent apporter une explication:

- 1. Le gouvernement Talon est réfractaire à l'idée d'abroger ou de modifier son projet de loi pour interdire le droit de grève à plusieurs professions (santé, justice et administration pénitentiaire). Cette situation est source d'instabilité et de tension
- 2. Les réformes libérales menées par Monsieur Patrice Talon dans des secteurs clés comme le port de Cotonou et la filière coton. Au vu du sous-emploi, du chômage, de « l'informalisation » croissante ainsi que l'amenuisement de la protection sociale dans le pays, la société civile voit ses réformes comme des "privatisations sauvages", décidé par un président homme d'affaires, suspecté de "conflits d'intérêts".

Ce panorama nous montre qu'il existe une grande fragmentation du mouvement syndical dont la propension à utiliser la grève comme seul moyen d'action est forte. En découlent une faiblesse notoire de la négociation collective du fait du déficit de propositions alternatives idoines nécessaires à la négociation. Les retombées du dialogue social sont donc infimes et généralement pas garanties sur le long terme. Les tentatives d'unité d'action syndicale, gage d'une probable efficacité syndicale, ont fonctionné et fonctionnent avec des limites.

# 4. UNE ÉCONOMIE DE RENTE EXTRAVERTIE AU POTENTIEL MODÉRÉ



Agriculteurs

# 4. UNE ECONOMIE DE RENTE EXTRAVERTIE AU POTENTIEL MODERE

### 4.1. Le poids d'un secteur agricole vieillissant et peu diversifié

# 4.1.1. Un secteur agricole central qui tire profit d'un potentiel relativement important

L'économie du Bénin repose fortement sur le secteur agricole. En effet, celui-ci représente 26% du PIB (Banque Mondiale, 2016). Il fournit ainsi environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat (MAEP). On estime qu'en 2017, 70% de la population tirent leurs revenus du secteur agricole (INSAE). Ce dernier emploie 43% de la main d'œuvre. Ce faisant, 1,6 million de personnes sont économiquement actives dans l'agriculture (FAO).

Le Bénin dispose donc d'un potentiel important en termes d'exploitation des terres agricoles. Le secteur agricole bénéficie de la disponibilité des terres arables qui couvrent 24% du territoire béninois (7 300 000 ha), contre une moyenne de 9% en Afrique subsaharienne (Banque Mondiale, 2015). Le Bénin dispose ainsi de 11 millions d'hectares de surface brute disponible, dont 60% sont jugées aptes à l'agriculture (PNUD). Cependant, les terres agricoles ne représentent que 33% des terres arables, contre 70% pour son voisin togolais. Cela laisse donc entrevoir des opportunités pour le secteur.

De plus, l'activité agricole profite de vallées très fertiles. Ainsi, la Vallée de l'Ouémé, au Sud, est classée comme la deuxième plus fertile en Afrique après celle du Nil (PNUD, 2015). Les sols sont ainsi plus riches au Sud tandis que le Nord du pays dispose de sol latéritiques très durs qui impose un labourage après la période des pluies. Ainsi, le Bénin est caractérisé par deux zones climatiques séparées par une zone de transition. On trouve au nord un climat de type « tropical continental » avec une seule saison pluvieuse. Délimité par une zone de climat de type sub-soudanien au centre, le sud du Bénin connaît un climat de type subéquatorial et deux saisons des pluies par an.



Le Bénin est découpé en 8 zones agroécologiques caractérisées par la relative homogénéité des paramètres climatiques, des systèmes de culture, de la densité démographique ou encore du couvert végétal.

#### (1) La zone de l'extrême nord du Bénin

Délimitant la frontière nord du Bénin avec la présence du fleuve Niger et de ses trois affluents (Mékrou, Alibori et Sota), cette zone est majoritairement couverte par le Parc National du W du Niger. Son climat est du type soudano-sahélien et regroupe les communes de Malanville et Karimama.

#### (1) Zone cotonnière du nord Bénin

Cétte zone est caractérisée par sa spécialisation en culture du coton qui profite au développement des communes de Banikoara, Kérou, Kandi, Ségbana, Gogounou.

#### (1) Zone vivrière du Sud-Borgou

L'importante disponibilité des terres agricoles est un atout majeur de cette partie du Bénin qui couvre les communes de Nikki, Pèrèrè, Kalalé, Bembèrèkè, N'Dali, Sinendé, Péhunco et Kouandé. Cette zone est marquée par un climat soudanien humide avec une saison pluvieuse (avril – septembre) et une saison sèche d'environ cinq mois.

#### (1) Zone Ouest-Atacora

La présence de la Chaine de montagne de l'Atacora confère un climat particulier à cette zone avec des températures plus basses et des orages fréquents. Le principal cour d'eau est la Pendjari avec ses affluents.

#### (1) Zone cotonnière du Centre

Zone propice à l'agriculture, elle est la plus vaste du Bénin. Elle est arrosée par le fleuve Ouémé et ses affluents (Zou et Okpara)

#### (1) Zone de « terre de barre »

Localisée dans la partie méridionale du Bénin, elle couvre notamment les communes d'Abomey-Calavi, Allada ou encore Porto-Novo. Le climat est marqué par deux saisons de pluies (Mars-juillet ; Octobre-Novembre) et deux saisons sèches (Décembre-Février ; Août).

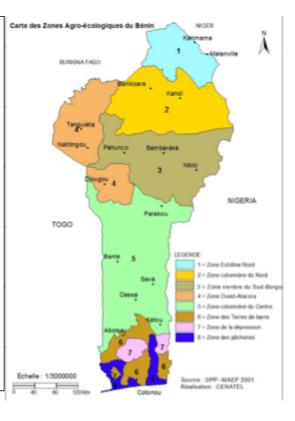
#### Zone de la dépression

Plus petite des huit zones, elle est caractérisé par la présence d'une dépression et d'une forte humidité (environ 85%)

#### Zone de pêcheries

Occupant la zone fluvio-lacustre des départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou, elle est caractérisée par le développement de la pêche continentale et maritime en complément à la production végétale et animale.

Source : Système d'information sur les changements climatiques au Bénin (SICC)



# 4.1.2. Un secteur agricole peu diversifié qui pose des enjeux économiques et en terme de sécurité alimentaire

Le secteur agricole béninois est marqué par une faible diversification de sa production. En effet, on trouve essentiellement des cultures de rente destinées à l'exportation tels que le coton, l'anacarde ou l'ananas ou le palmier à huile. Ainsi, 95% des fibres de coton sont exportées. On constate donc une dépendance de l'économie à ces cultures de rente. En 2016, les exportations béninoises ont ainsi subi une baisse de 35,4%, principalement en raison de mauvaises récoltes de coton et d'anacarde<sup>9</sup>.

Le Bénin connait une faible intégration dans les chaines de valeur mondiale puisque la grande majorité de sa production agricole est exportée à l'état brut, principalement vers ses partenaires commerciaux asiatiques. La remontée de filière constitue donc un des enjeux majeurs actuels du secteur agricole afin de créer de la valeur ajoutée sur le territoire.

Dans cette perspective, on observe une dynamique naissante avec la création d'usines de transformation dans la filière de l'anacarde. Ainsi, l'usine de décorticage d'anacarde de Fludor Bénin a été inaugurée à Zogbodomey, dans le Zou fin juillet 2016. Filiale locale du holding nigérian Tropical General Investment (TGI), le groupe a investi 7 milliards de F CFA (plus de 10,67 millions d'euros)<sup>10</sup>. La capacité de production de l'usine a déjà pu doubler entre 2016 et 2017, passant de 6 000 à 12 000 tonnes, et doit être portée à 18 000 t en 2018. Cela permet donc de stimuler la production nationale de cajou, renforcé notamment par la mise en place de prix plancher d'achat au producteur par le gouvernement en janvier 2017 et fixé à 500 F CFA/kg contre 300 en 2016.

Par ailleurs, on note l'existence de cultures vivrières comme le maïs, le manioc, le sorgho, l'igname ou le niébé. Les cultures maraichères représentent 3,2% en termes d'emblavure (tomate, piment, gombo,

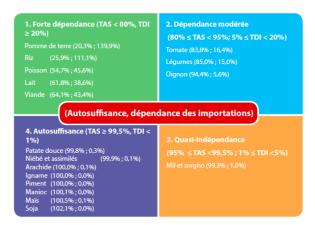
<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Direction Générale du Trésor, Bénin : Commerce extérieur 2016

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Vidjingninou, Fiacre, « Grand format Bénin – Agroalimentaire : le pari de l'anacarde », Jeune Afrique, 2 février 2018, (consulté en ligne : 15.04.18)

oignon et légumes feuilles<sup>11</sup>). Principalement localisées dans les zones périurbaines, elles sont soumises à d'importantes pertes postrécoltes, en raison des difficultés de conservation.

La production animale (lait, viande, œuf) apparaît en baisse chaque année et la production en produits de pêche et d'aquaculture connaît quant à elle une stagnation du fait des difficultés du soussecteur à savoir l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires, l'accroissement non contrôlé de l'effort de pêche, la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des

Figure 32 : Niveau d'autosuffisance et d'indépendance des importations par produit<sup>vi</sup>



Source : Equipe de rédaction, d'après l'analyse décrite dans le présent Rappor

Niveau d'autosuffisance et d'indépendance

plans d'eau par les déchets ménagers et industriels<sup>12</sup>.

Dans ce contexte, le Bénin se retrouve contraint d'importer des denrées alimentaires de base comme du riz ou les pommes de terres et de produits d'origine animale pour satisfaire sa demande intérieure totale, ce qui l'expose à la volatilité des marchés alimentaires internationaux. Néanmoins, le PNUD estime qu'en 2015, le Bénin a atteint un taux d'autosuffisance alimentaire moyen de 91,7% ce qui le rend globalement autosuffisant au plan alimentaire. De plus, des difficultés d'accès à l'alimentation persistent qui se traduisent par un fort taux d'anémie chez les femmes enceintes (63,1%) et les enfants de moins de 5 ans, reflets d'une alimentation pauvre en fer et de la forte incidence des maladies parasitaires telles que le paludisme.

#### 4.1.3. Un secteur agricole vieillissant

Peu mécanisé, le secteur agricole béninois souffre d'une faible productivité. Les techniques agricoles sont encore majoritairement traditionnelles et essentiellement manuelles face aux difficultés d'accès au crédit, aux services d'assurance et à la pauvreté qui prédomine en milieu rural. Ainsi, l'augmentation de la production ces 20 dernières années a été permise par l'augmentation de la surface cultivée (surface emblavée multipliée par 1,5 en 20 ans), mais les rendements, notamment des produits alimentaires demeurent faibles.<sup>13</sup> En outre, on doit noter la faible disponibilité des intrants de manière générale et en particulier pour les cultures maraichères. Les agriculteurs sont incités à utiliser ces intrants pour le coton et le maraîchage, mais quelques commerçants d'intrants spécifiques vendent des produits frelatés non homologués et à des prix élevés.<sup>14</sup>

La faible productivité du secteur est notamment renforcée par une fragmentation des terres agricoles avec la domination de petites et moyennes exploitations agricoles, peu efficientes, dont le nombre est estimé à environ 550 000 et qui assurent à elles seules, 95% de la production agricole (PNUD, 2015).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> PNUD, Rapport National sur le développement humain 2015. Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Humain au Bénin, 2015

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ibid.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> CTB Bénin, Achat groupé d'intrants pour le maraîchage Le cas des Unions de Coopératives de Producteurs Maraîchers de l'Atacora-Donga, 2015

Environ 34% des exploitations couvrent ainsi moins de 1 hectare. La faiblesse de la législation foncière et des pratiques de thésaurisation des terres agricoles accentuent le morcellement, avec pour conséquence la disparition progressive des terres de production agricole et des aires de pâturages.

Les systèmes d'irrigation sont peu développés, le secteur agricole béninois reste par conséquent essentiellement pluvial et très dépendant des aléas climatiques. Ces derniers se traduisent par des saisons des pluies plus intenses, voire de violentes inondations et des périodes de sécheresses plus longues. Le développement des capacités d'adaptation des populations demeure dès lors un des enjeux majeurs.

Les difficultés d'accès au marché pour les petits exploitant constituent également une barrière à la modernisation du secteur, renforcé par le manque d'investissements qui demeure problématique. Face à cela, P. Talon, a affiché sa volonté de moderniser le secteur, prévoyant un plan d'investissement de 589 milliards FCFA dans le cadre du PAG. Cela vise ainsi le développement de 10 filières « locomotives », à haute valeur ajoutée : l'anacarde, l'ananas, le maïs, le riz, le manioc et les produits maraîchers, la viande, le lait, l'œuf et la pisciculture. Des filières à promouvoir ont également été identifiées comme les filières soja, karité, palmier à huile, igname, escargot ou lapin... L'adoption du Plan Stratégique pour le Développement du Secteur Agricole 2025 (PSDSA) et du Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle 2017-2021 (PNIASAN) visent à définir une stratégie de promotion des filières, des chaines de valeurs et de l'outil de cluster agricole. Enfin, Patrice Talon a entrepris des réformes institutionnelles dans le secteur agricole depuis son arrivée au pouvoir. Elles visent à rationaliser le cadre administratif et institutionnel avec la création d'un organe technique de conseil auprès du Président de la République (Bureau d'Étude et d'Appui au Secteur Agricole) visant à initier des actions permettant d'améliorer la productivité agricole et d'augmenter les revenus des acteurs du secteur mais également avec la création d'un nouveau dispositif d'administration du domaine agricole et d'accompagnement des acteurs du monde rural. Cela passe par sept pôles de développement agricole, de 12 Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) et de sept Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA). De nombreuses structures du MAEP ont par ailleurs été fermées, le but affiché par Patrice Talon étant celui d'une rationalisation du cadre administratif.

# 4.2. Une stratégie de réexportation de dépendance au Nigéria

#### 4.2.1. Une économie de rente extravertie au potentiel modéré

Le Bénin est une économie très extravertie. Le pays a en effet toujours constitué un lieu d'échanges privilégiés, et en particulier dans le commerce de la sous-région, car il constituait un comptoir tourné vers l'extérieur et notamment vers l'Europe.

Le Bénin est historiquement un pays commerçant. Il a d'abord constitué une plateforme du commerce d'esclaves, acheminé depuis l'intérieur des terres vers le port de Ouidah, port le plus important de la traite négrière d'où partirent plus d'un million d'esclaves. Par la suite, le pays s'est spécialisé dans le commerce d'huile de palme. Enfin, le pays continue aujourd'hui d'être extrêmement tourné vers l'extérieur en profitant de la rente pétrolière de son voisin nigérian.<sup>15</sup>

Aujourd'hui, le Bénin garde cette position extravertie. Faiblement doté en ressources naturelles, il a cependant su tirer profit de sa position géographique et de sa production agricole. Il est ainsi très

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> John O. Igué et Bio G. Soulé, *L'Etat- entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala, 1992, 207 p.

tourné vers l'extérieur. Il est intégré dans le commerce mondial à travers des échanges importants avec l'Asie et l'Europe et possède une position importante dans le commerce régional.

Ses exportations sont caractérisées par une prééminence du secteur agricole et en particulier de la culture de rente du coton, qui représente à lui seul 44% des exportations<sup>16</sup>. La diversification de ce secteur vieillissant représente un enjeu fort de développement pour le pays. Concernant ses importations, elles sont principalement destinées à un commerce de réexportation avec son voisin Nigérian. Le Bénin réalise ainsi un commerce fructueux, qui le rend cependant vulnérable aux fluctuations de la demande nigériane. Le développement de l'attractivité du Bénin constitue ainsi un enjeu essentiel pour faire face à ses vulnérabilités.

#### 4.2.2. Une dépendance accrue au commerce de réexportation

Le Bénin est caractérisé par une position stratégique dans la région, désenclavant ses voisins le Burkina Faso et le Niger, puisqu'il constitue un couloir d'accès à la mer. Toutefois, le pays tire particulièrement profit de sa position à travers un commerce intense avec son voisin Nigérian. Ce commerce est caractérisé par la réexportation de produits importés par le Bénin vers le Nigéria. Le pays est en effet qualifié d'état entrepôt, terme utilisé par Igué et Soulé pour désigner le stockage des produits importés de l'extérieur au Bénin avant de les faire passer vers le Nigéria.

Le commerce de réexportation représente 80% des produits importés par le Bénin<sup>17</sup> et 20 % du PIB du Bénin<sup>18</sup>. En 1998, Franck Galtier et Zakari Tassou réalisent une étude de ce commerce informel et estiment qu'il représente 14% des recettes budgétaires totales de l'état. Il est lié à une différence de politique douanière entre les deux pays. En effet, le Nigéria souhaite mettre en place un régime protectionniste afin de développer sa production nationale. Il a donc mis en place des interdictions de certaines importations de produits ou de forts taux douaniers sur d'autres. Cependant, la production nationale est trop faible pour répondre à la demande Nigériane, les Nigérians réalisent donc un trafic de contrebande avec le Bénin.

Le Bénin profite de cette demande et importe des produits d'Europe et d'Asie, principalement des produits bas de gamme comme des voitures d'occasion de France et Belgique, des pneus usagers d'Allemagne, des fripes, du riz du Pakistan, de la viande de volaille congelée etc... Il touche ainsi des recettes douanières lors de ces importations formelles passant par les sociétés d'import/export béninoise et prises en charge par la banque de Cotonou.

Les produits sont ensuite vendus sur le port à des contrebandiers nigérians, qui les transportent jusqu'à la frontière où ils négocient informellement avec les douaniers béninois, puis les vendent sur les marchés au Nigéria. En contrepartie, les Béninois vont acheter des produits nigérians moins chers avec leurs Nairas et en particulier de l'essence qui est fortement subventionnée au Nigéria (kpayo).

Différents acteurs du Bénin tirent profit de ce commerce, que ce soit l'Etat dans l'étape de l'importation de produits étrangers, les douaniers lors du passage de la frontière, les commerçants qui réalisent des marges importantes lors de la vente des produits, ou encore les consommateurs béninois d'essence. Le commerce transfrontalier emploie donc beaucoup de béninois.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Chiffres tiré du Site Etude Coface mis à jour en Janvier 2018

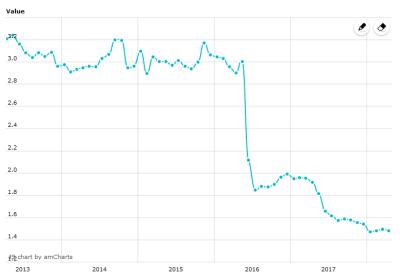
<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Chiffres Banque Mondiale 2015 (estimations)

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Chiffres Banque Mondiale 2015, Rapport № 97242-BJ, République du Bénin Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce, (Golub, 2012).

Un exemple type de ce commerce et de son impact sur la structure productive et l'emploi local est la région de Malanville, deuxième marché international le plus important du pays. Il constitue avec Gaya au Niger, et Camba au Nigéria un marché unique. De petits marchés d'approvisionnement se

développent autour de Malanville dans les zones rurales, et un grand nombre de transporteurs font des allers-retours transporter les produits agricoles et d'habillement entre le Niger et Cotonou. Le marché génère aussi de nombreux emplois indirectement: boutiques de stockage, magasins restauration, services de transport, petit commerce.<sup>19</sup>

Si ce commerce se révèle très fructueux, il rend aussi le Bénin très vulnérable. Les recettes



Evolution du taux de change FCFA/Naira(2013-2017), Devises.zone

fiscales béninoises sont ainsi exposées aux variations de la demande Nigériane ainsi qu'à la mise en place du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO qui vient menacer l'existence même de ce commerce, fondé sur un différentiel de politique douanière.

La chute du prix du pétrole a conduit le Nigéria à dévaluer le Naira en 2014, ce qui a produit une baisse importante du commerce de réexportation. Cette dévaluation a entraîné une variation du taux de change FCFA / Naira et donc à une hausse des prix des produits béninois pour les Nigérians. Les quantités réexportées en 2016 ont ainsi baissé de près de 50%<sup>20</sup>, et ne représentent plus que 37% du riz importé au Bénin contre 61% en 2014. Le secteur des véhicules d'occasion a connu une baisse de 70% de ses échanges<sup>21</sup>. Le géant des réexportations du commerce du poulet congelé Sébastien Ajavon a aussi vu ses recettes chuter de 70%<sup>22</sup>.

Ce commerce est donc vulnérable à la fluctuation du taux de change Naira / FCFA. La reprise des cours du pétrole devrait toutefois permettre une hausse de la valeur du Naira et relancer l'économie et donc la demande Nigériane. Il semble cependant que malgré cette reprise, le commerce de réexportation peine à retrouver l'importance qu'il avait auparavant.

A cette crise conjoncturelle traversée par le Nigéria s'ajoute l'évolution de la politique industrielle du pays. Le développement de la production nationale pourrait à terme venir concurrencer les produits importés par le Bénin et remettre en cause le mécanisme de réexportation (par exemple par le développement de la production automobile nigériane).

Toutefois, la principale menace à l'existence de ce commerce de réexportation reste le projet du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, entré en vigueur en 2015 et mis en place progressivement. [voir Focus TEC en Annexes] Visant la mise en place d'une union douanière et donc une harmonisation du traitement tarifaire des produits entrant dans la région, ce projet viendrait à terme gommer

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Edmond Sougue, « Malanville - Gaya, une dynamique de territorialisation à la frontière Benin - Niger », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 2016

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Chiffre La Nation Bénin Economie Septembre 2016

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Chiffres énoncés par Siaka Coulibaly, coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et représentant Résident du Pnud au Bénin, cité dans La Tribune Afrique, article 02/01/2017

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Chiffres Jeune Afrique, Economie et Finance, article du 24 mars 2017, Vincent Duhem

l'avantage comparatif artificiel dont profite actuellement le Bénin, issu de la différence de politiques douanières, et pourrait conduire à une diminution voire à l'effondrement de ce commerce de réexportation qui représente une par importante des recettes fiscales du pays.

La mise en place réelle du Tarif Extérieur Commun est cependant difficile à évaluer. Aujourd'hui, seulement 9 pays sur 15 ont effectivement mis en place ce tarif extérieur. La volonté du Nigéria à appliquer ce TEC reste également incertaine. Le risque d'une harmonisation douanière représente ainsi une menace à moyen terme pour le Bénin. Par ailleurs, même dans le cas d'une harmonisation progressive et effective des politiques douanières, les acteurs béninois du commerce de réexportation pour qui le maintien des échanges commerciaux informels est une question de survie développeront sans doute des nouvelles pratiques pour contourner l'harmonisation douanière. Pour parvenir à conserver une forme de compétitivité, il est possible que les acteurs béninois du commerce de réexportations diminuent la parafiscalité, avec de la corruption notamment. Il est également possible qu'ils ne déclarent pas certains produits, ou qu'ils sous-évaluent la quantité ou le prix des produits, afin de prendre une commission moindre, ou encore qu'ils déclarent les produits dans une bande tarifaire inférieure en manipulant les déclarations sur la qualité des produits.

Il est donc très difficile de prévoir précisément quels seront les effets du TEC CEDEAO sur le Bénin, mais ce projet constitue un sérieux risque pour l'économie du pays, puisqu'elle vient remettre en cause l'avantage compétitif artificiel sur lequel repose le commerce de réexportation, qui a une importance capitale pour le pays. L'enjeu pour le Bénin est donc à moyen ou long terme de transformer son avantage issu d'un différentiel de taxation à un avantage issu de sa situation géographique stratégique : un entonnoir désenclavant le Niger et le Burkina Faso, et désengorgeant le port de Lagos. Pour cela, l'enjeu est notamment de développer les infrastructures du pays.<sup>24</sup>

## 4.3. Des opportunités malgré un manque d'attractivité

Le Bénin est classé 151<sup>ème</sup>/190 dans le rapport Doing Business 2018. Cette position en bas de liste se doit à un ensemble de critères qui pénalisent l'environnement des affaires au Bénin comme les délais de paiement des taxes ainsi que leur nombre et leur montant, l'exécution des contrats ou encore l'accès à l'électricité pour la population. Pour contrecarrer ce manque d'attractivité, le gouvernement compte s'appuyer sur le Plan d'Action du Gouvernement (Bénin Révélé) lancé par le président Patrice Talon dès son accession au pouvoir et qui repose sur un budget de 13 milliards d'euros.

L'accès à l'énergie représente sans doute la plus importante difficulté que rencontre le Bénin en termes d'attractivité. L'accès est couteux et peu répandu ; moins de 35% de la population a un accès régulier à l'électricité d'après la Banque Mondiale<sup>25</sup>. Le pays est classé 124ème sur 138 dans le rapport du Forum Mondial portant sur l'accès à l'énergie dans le monde<sup>26</sup>. Une première vague d'initiatives gouvernementales a vu le jour en 2015 dans le but d'améliorer l'accès à l'énergie, particulièrement dans les zones rurales du pays au Nord, en distribuant des kits solaires ainsi qu'en accélérant la création de centrales électriques mais le Bénin reste très dépendant de ses voisins pour l'approvisionnement d'énergie, qui est importée à 90%<sup>27</sup> L'AFD a démarré en 2015 un projet de

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, Présidence de la République du Bénin, « Entrée en vigueur du TEC/CEDEAO : Ce qui change au niveau des taxes douanières », <a href="http://www.gufebenin.org/index.php/actualites/85-entree-en-vigueur-du-t">http://www.gufebenin.org/index.php/actualites/85-entree-en-vigueur-du-t</a>, consulté le 21/04/2018

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Banque Mondiale – Pôle Commerce et Compétitivité, *République du Bénin. Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce : Des rentes à la compétitivité*, Mai 2015

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=BJ

 $<sup>^{26}\,</sup>http://reports.weforum.org/pdf/gci-2016-2017/WEF\_GCI\_2016\_2017\_Profile\_BEN.pdf$ 

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> http://www.jeuneafrique.com/270790/economie/benin-lionel-zinsou-devoile-un-programme-accelere-pour-lelectricite/

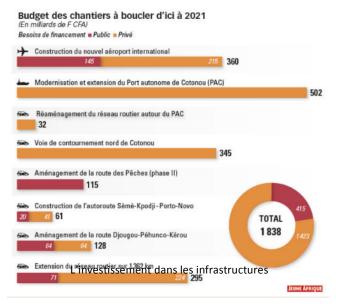
consolidation de la distribution d'électricité dans le pays pour un montant de 20 millions d'euros et qui devrait s'achever en 2019. Cependant, les investissements sont d'avantages attendus du côté du PAG : un des huit grands volets de ce programme est dédié à l'énergie et un investissement est prévu à hauteur d'1,1 milliard d'euros (soit 10% du budget du PAG) à travers différents partenariats public-privé. Les principaux distributeurs d'énergie sont la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) présidée par Laurent Tossou, ainsi que la Communauté Electrique du Benin (CEB) présidée par Karimou Chabi Sika.

Les infrastructures au Bénin sont à la fois un risque pour son attractivité mais également une opportunité. L'indicateur de performance logistique de la Banque Mondiale octroie une note de 2,39/5 au Bénin<sup>28</sup>. Pour sa part, l'Observatoire pour la Compétitivité Durable (OCD – FERDI) évalue la qualité des infrastructures au Bénin avec la note de 28/100. Le pays semble fonctionner à 2 vitesses : les routes, concentrées au sud du pays du fait de la littoralisation engendrée par la colonisation, sont saturées et dégradées. Le réseau ferroviaire a progressivement été laissé à l'abandon et la société biétatique entre le Benin et le Niger, OCBN devenu BeninRail en 2015 avec l'entrée au capital du groupe Bolloré<sup>29</sup>, connait d'importantes difficultés financières. L'axe historique entre Cotonou et Niamey, sujet de nombreuses controverses entre Patrice Talon, le groupe Bolloré et l'homme d'affaire béninois Samuel Dossou<sup>30</sup> devrait finalement être octroyé à une entreprise chinoise ; le montant des travaux est estimé à plus de 3 milliards de dollars. Le manque d'attractivité des infrastructures se matérialise donc à travers les infrastructures routières dégradés un réseau ferroviaire absent ainsi qu'un faible accès à l'énergie.

Le point positif pour le Bénin au niveau des infrastructures demeure le Port Autonome de Cotonou

(PAC, noté 100/100 par l'OCD), véritable clé de voute du commerce de réexportation. Ce dernier représente 80% des recettes douanières du pays. Il désenclave le Niger et le Burkina Faso et demeure une des plateformes logistiques régionale avec le port de Lomé. Son chiffre d'affaire, en hausse depuis plusieurs années, est estimé à 32,5 milliards de Franc CFA<sup>31</sup>. La gestion du port est confiée à la société Port d'Anvers (Port of Antwerp International - PAI) depuis février 2018 mais la présence des groupes Talon et Bolloré dans les activités internes du port est encore manifeste : 90% des activités

seraient encore gérées par ces deux groupes<sup>32</sup>.



Budget des chantiers

 $<sup>^{28}</sup> https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/LP.LPI.OVRL.XQ?locations=BJ\&view=chart$ 

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> https://www.24haubenin.info/?+L-OCBN-devient-BENIN-RAIL+

https://www.challenges.fr/monde/afrique/affaire-judiciaire-rail-ports-revelations-sur-les-mesaventures-africaines-devincent-bollore 580578

http://www.jeuneafrique.com/mag/429253/economie/quatre-ans-huit-chantiers-28-milliards-deuros-relancer-leconomie-beninoise/

 $<sup>^{32}\,</sup>http://www.beninto.info/2017/03/10/port-autonome-de-cotonou-un-joyau-dans-les-mains-des-familles-talon-et-bollore/$ 

A l'instar de l'énergie, le PAG prévoit également un large volet pour la modernisation des infrastructures. 2,8 milliards d'euros sur les 13 milliards que représente le PAG vont être investis dans des projets de modernisation des infrastructures. Outre la possible reprise du ferroviaire, les routes sur le littoral vont être rénovées tandis que l'aéroport international de Cotonou va être déplacé plus au Nord (Glo-Djigbé). Cette formule devrait permettre de désengorger le centre-ville et fluidifier le trafic. Le gouvernement apport une importance particulière aux infrastructures dans la mesure où elles sont la part la plus visible du PAG et la matérialisation de l'action gouvernementale.

L'attractivité du Bénin est également liée à son rapport au numérique. Faiblement connecté à Internet et avec une téléphonie peu développée (note de 8/100 OCD), le Bénin a encore une forte marge de progression. Le volet « numérique » du PAG possède un budget de 800 000 euros. Les ambitions affichées sont d'atteindre un « taux de couverture de 80%<sup>33</sup>» et de développer le marché des nouvelles technologies pour se positionner comme leader régional. Depuis le mois de mars 2018, le Bénin fait partie de la « free roaming zone de l'ouest africain<sup>34</sup>». Pour développer ses infrastructures, le Bénin a reçu dès 2015 le soutient de la Chine à travers un don de près de 70 millions d'euros<sup>35</sup>.

Pour diversifier son économie du commerce de réexportation et de la filière du Coton, le Bénin prétend développer son secteur touristique. En 2014, le tourisme a généré près de 200 millions de dollars<sup>36</sup>. Son poids dans le PIB est estimé entre 0,7 et 2,6% et il représente plus de 5% des emplois du pays<sup>37</sup>. L'ambition du PAG est d'investir plus d'1 milliard d'euros dans le secteur et de créer plus de 100 000 emplois d'ici à 2021. Le Bénin compte également sur le soutien de la Banque Mondiale ; la création du Projet de compétitivité et de tourisme transfrontalier (PCTT) cherche à développer l'attractivité de la ville de Ouidah avec un financement à hauteur de 50 millions d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> http://revealingbenin.com/programme-dactions/programme/numerique/

https://www.agenceecofin.com/telecom/0203-54894-le-benin-est-officiellement-entre-dans-la-zone-free-roaming-d-afrique-de-l-ouest-le-1er-mars-2018

 $<sup>^{35}\,</sup>http://www.imanifrancophone.org/fr/cooperation-sino-beninoise-defis-et-recommandations/$ 

http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2017/04/27/benins-new-venture-to-expand-tourism-from-26-percent-to-10-percent-of-gdp-in-ten-years

 $<sup>^{37}\,</sup>http://revealingbenin.com/programme-dactions/programme/tourisme/$ 

http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2017/04/27/benins-new-venture-to-expand-tourism-from-26-percent-to-10-percent-of-gdp-in-ten-years

## 5. MATRICE SWOT

#### **FORCES**

- Stabilité du régime démocratique et du cadre macroéconomique
- Position géographique exploitée pour le développement d'une stratégie de réexportation
- Investissement public important

#### **FAIBLESSES**

- Un secteur agricole central vieillissant et un système productif peu diversifié
- Poids des inégalités et de la pauvreté multidimensionnelle
- Précarité des travailleurs du secteur informel
- Déficit des infrastructures de transport et d'énergie

#### **OPPORTUNITÉS**

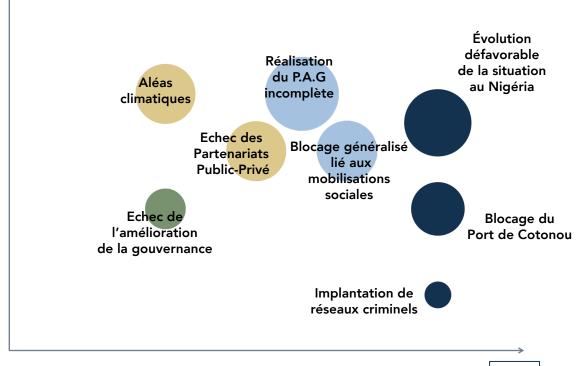
- Réalisation du Programme d'Action du Gouvernement (2017-2021) : développement du potentiel touristique, remontée de filière (anacarde, ananas)
- Valorisation du capital humain par le développement du système éducatif
- Reprise économique sous-régionale

#### **MENACES**

- Extraversion incontrôlée et forte dépendance au Nigeria et aux partenaires commerciaux
- Impact des aléas climatiques sur l'agriculture
- Grèves paralysantes
- Trafics liés à l'informalité
- Insécurité liée aux tensions dans la sous-région

# 6. MATRICE DES RISQUES





Impact

## 7. SCENARII

Mobilisations et tensions sociales

Choc économique externe

## Violentes et généralisées

Blocage du Port de Cotonou et du pays Tensions sécuritaires exploitées par des réseaux criminels 15% Brutal

Harmonisation douanière et effondrement du système de réexportation et de la demande extérieure

## Affaiblies mais permanentes

Blocages temporaires de l'appareil productif, société active, mise en œuvre partielle du PAG Modéré

Essoufflement du commerce de réexportation
Faible diversification des produits exportés

## **Apaisées**

Dialogue social effectif, baisse des inégalités, amélioration du climat des affaires, efforts anti-corruption A faible impact

Demande extérieure soutenue, source des revenus stable

Diversification et remontée de filière

Nous proposons 3 scénarii qui s'articulent autour de deux points de bascule : les mobilisation et un choc économique externe

Intermédiaire

60%

Favorable

25%

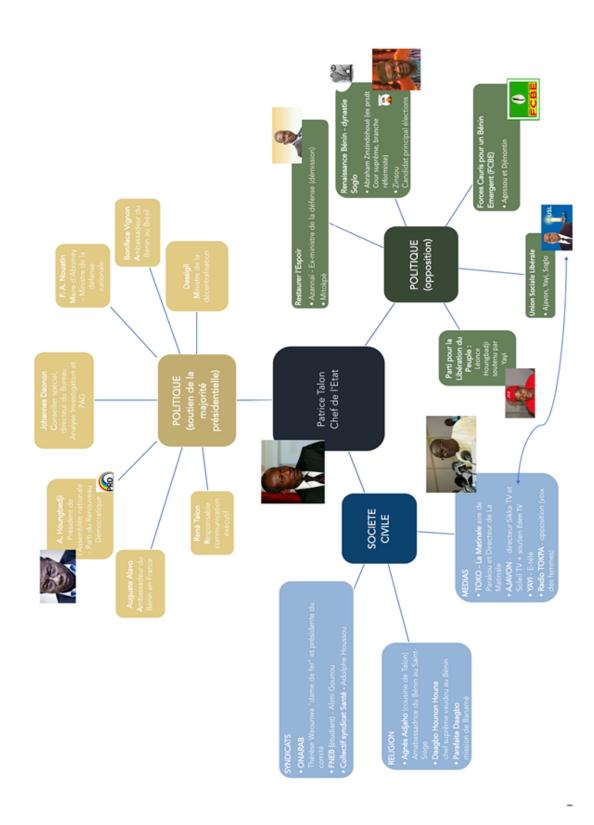
Dans un cas critique, que nous estimons peu probable, les mobilisations seraient renforcées et généralisées à l'ensemble du pays. Un climat social tendu voire violent s'installerait et paralyserait la société et l'appareil productif jusqu'au port de Cotonou. Les tensions sécuritaires pourraient être exploitées par des réseaux criminels comme Boko Haram ou la cybercriminalité et ce contexte mènerait à la fuite des investisseurs. En parallèle un choc économique externe brutal dû à l'harmonisation et au maintien d'une demande nigériane faible provoquerait l'effondrement du système de réexportation et au commerce informel.

Dans le scénario intermédiaire, le plus probable à 60%, nous envisageons un affaiblissement des mobilisations malgré le maintien de tensions sociales. Des mouvements de grève bloquent temporairement les services publics et l'appareil productif. La société civile reste active mais un dialogue social peine à aboutir. Le PAG n'est que partiellement mis en oeuvre, limitant les perspectives de diversification de l'économie. La mise en place progressive du TEC et une absence de reprise de la demande nigériane alimenteraient l'essoufflement du modèle de réexportation.

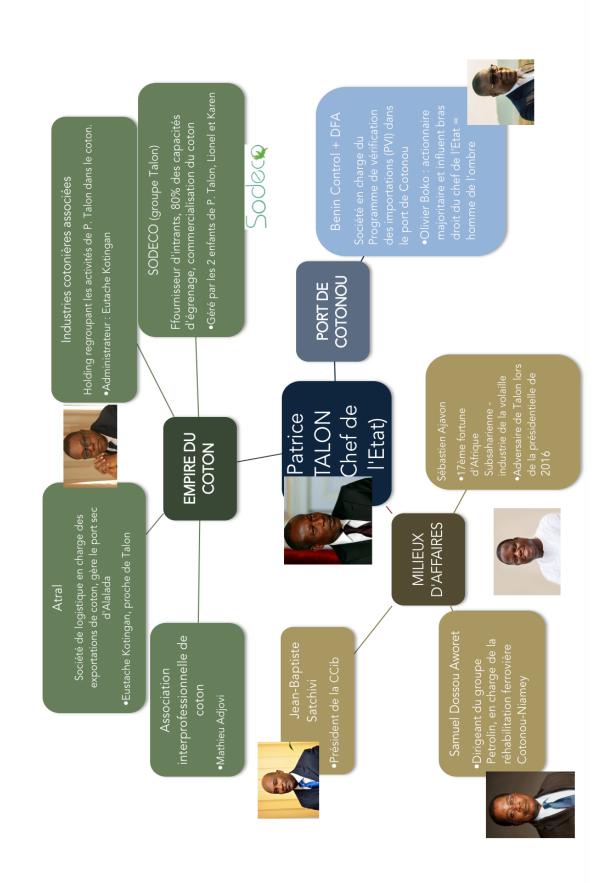
Enfin, dans un scénario favorable, probable à 25%, les tensions sociales sont apaisées grâce à un dialogue social fructueux permettant de réduire les inégalités notamment par une meilleure allocation des services publics. L'amélioration de la gouvernance devient une priorité. Le climat des affaires en sort bonifié. En parallèle on observe un choc économique externe sans grand impact; la demande extérieure soutenue et stable et des investissements réussis permettent de diversifier l'économie et de réaliser des remontées de filières, réduisant la vulnérabilité liée aux chocs économiques externes.

# 8. ANNEXES

# **8.1. ANNEXE 1: MAPPING DES ACTEURS**



## 8.2. ANNEXE 2 - MAPPING DES MILIEUX D'AFFAIRE



## 8.3. ANNEXE 3 - Focus : Régionalisme et clientélisme régional

L'Etat béninois centralisateur est considéré comme un « gâteau » que les dirigeants sont libres de se partager entre eux. Les fonctions étatiques sont pratiquées de manière personnelle en mobilisant fréquemment une fragmentation Nord/ Sud également présente au Togo, au Ghana ou encore au Nigéria. A défaut de traiter les inégalités régionales de développement entre le Nord (plus pauvre) et le Sud (plus développé) de manière structurelle comme a pu le faire la Ghana, le Bénin a privilégié un rééquilibrage cosmétique en instrumentalisant cette fragmentation régionale à différents moments.

Au moment des campagnes politiques, les dirigeants mobilisent leur appartenance régionale voire ethnique auprès des électeurs en leur promettant une redistribution des ressources. Les dirigeants sont ainsi mandatés par les béninois de leur région afin de subtiliser les ressources étatiques et de les redistribuer de manière indirecte et clientéliste. Toutefois, ce régionalisme politique est susceptible de stabiliser les relations socio-politiques béninoises. Une sorte d'alternance est en vigueur entre président du nord et du sud et la forte volonté des béninois du Sud d'élire un président méridional a fait triompher Patrice Talon originaire de Ouidah en 2016, après les deux mandats de Boni Yayi originaire de Tchaourou.

Au sein des concours de la fonction publique des quotas ont été instaurés dans une logique de parité Nord/ Sud. Des exigences revues à la baisse sont établies pour les candidats du nord afin qu'ils soient plus représentés dans la fonctions publiques. Cependant, le Sud étant plus peuplé et les individus mieux formés, cette discrimination positive nuit à la qualité du service public et produit un sentiment de frustration et défiance vis-à-vis de l'Etat et de la classe dirigeante. Ainsi, les béninois ont tendance à se référer à des figures traditionnelles.

# 8.4. ANNEXE 4 – Focus : La présence du groupe français Bolloré au Bénin

Le groupe dirigé par Vincent Bolloré est spécialisé dans les services de transport, de logistique, de distribution d'énergie et de communication et intervient à l'international. C'est l'une des 500 plus grandes compagnies mondiales.

La filiale Bolloré Africa Logistics implantée depuis 1990 intervient sur le continent par l'intermédiaire de partenariats public-privé portuaires comme ferroviaires remportés à l'issue d'appels d'offres internationaux. Le chiffre d'affaire du groupe sur le continent s'élève à 2,3 milliards d'euros dont une part importante repose sur la branche logistique (700 millions d'euros de chiffre d'affaire avant impôts), employant 24 000 salariés. Il est opérateur des terminaux conteneurs dans le Port Autonome de Cotonou et est encore propriétaire de la gare de Sèmè-Podji, dans la banlieue de Cotonou. Les démarches administratives et douanières sont prises en charge par le groupe ainsi que l'acheminement des marchandises jusqu'à leur destination finale.

En 2008, un appel d'offres avait été lancé en commun entre le Bénin et le Niger pour la construction et la gestion d'un réseau ferroviaire de 740 km reliant Cotonou à Niamey. En 2015, alors que le projet avait été remporté par le groupe Petrolin deux ans plus tôt, le groupe Bolloré a obtenu le partenariat public-privé (PPP) en collaboration avec la société bi-étatique Bénirail. La même année, le projet ferroviaire a été crédité de nouvelles ambitions dans la réhabilitation de 3 000 kilomètres de voie ferrée de Cotonou à Abidjan, la capitale ivoirienne, en passant par le Niger et le Burkina Faso, chantier estimé à 3 milliards d'euros dont le groupe français s'était engagé à être l'unique financié. Mais en février 2018, la justice béninoise a ordonné l'arrêt des travaux pour rétablir les droits concédés au rival du groupe Bolloré, Samuel Dossou (groupe Petrolin), à la suite d'une longue bataille judiciaire.

Les équipes encore sur place au Bénin exploitent la ligne de fret Cotonou-Parakou mais ne peuvent continuer les travaux malgré la dégradation des infrastructures et la construction de 140km de ligne déjà réalisée. Aujourd'hui, le contrat a changé pour la deuxième fois de concessionnaire, au profit d'une compagnie chinoise (China Railway Corporation) et l'exploitant de chemin de fer, déficitaire, reste la compagnie bi-nationale Bénirail (détenue à 40% par le groupe Bolloré). Dans une allocution donnée le 25 mars 2018, le Président Talon demandait à Petrolin et Bolloré de se retirer à l'amiable, assurant qu'ils seront « indemnisés de façon équitable ». Le projet du groupe Bolloré a été qualifié de « bas de gamme » par le Président, jugeant les « investissements insuffisants » pour financer l'intégralité du chantier. Le projet est donc accordé à la Chine qui dispose des moyens nécessaires (4 milliards de dollars) et du savoir-faire technique nécessaire selon les autorités béninoises.

Le constat est d'autant plus critique au Niger où le groupe Bolloré avait fait pression sur le gouvernement pour hâter les travaux, et ce en maintenant la confiance de Niamey dans le super projet d'infrastructure et d'aménagement binational (rails, un port en eau profonde, un port sec et un aéroport).

L'intervention du groupe Bolloré dans la région soulève aujourd'hui de multiples critiques face à la pratique revendiquée de la « méthode commando » violant les règles juridiques élémentaires nationales. Stéphane Brabant, l'avocat de Samuel Dossou s'indignait à ce titre sur la gestion du projet Bolloré : « Au Bénin, son projet était illégal. L'Afrique mérite la légalité ». Le groupe Bolloré initialement partenaire technique du groupe Petrolin dans l'exécution du contrat (clause de confidentialité et de non concurrence) s'est vu octroyer, sans concertation avec le groupe Petrolin, la « réhabilitation » du réseau, court-circuitant les dispositions officielles et légales. A ce jour, les

suppositions d'une forte opposition entre les autorités béninoises et le groupe Bolloré sont plus qu'avérées, les membres du groupe français voyant une arrière-pensée du chef d'État béninois dans la renégociation de ce PPP. Le groupe Bolloré attend depuis d'être « indemnisé de façon équitable » selon le directeur général de Bolloré transports et logistiques, Philippe Labonne.

Au travers de sa filiale de communication, Havas, le groupe Bolloré est aussi soupçonné de participer à des scandales politico-financiers pour favoriser l'arrivée au pouvoir de dirigeants africains afin d'obtenir en échange l'appel d'offre sur un projet logistique particulier (Togo, Guinée, etc.). Une vingtaine de procédures de diffamation ont été lancées depuis 2009 par le groupe contre certains médias pour tenter d'apaiser ces controversions.

Le groupe Bolloré est aussi le leader mondial des films pour condensateurs, ce qui lui permet d'intervenir en collaboration avec les instances publiques béninoises dans l'équipement du pays en solutions autonomes d'électricité destinées à réduire la fracture énergétique. C'est le rôle de l'initiative BlueSolutions intégrée au projet gouvernemental Bénin 2025. La plateforme Bluezone de Zongo, fondée en 2015, organise plus de 200 événements à l'année autour du divertissement, du sport en passant par l'éducation pour sensibiliser les populations à la gestion des énergies.

Le groupe Bolloré est enfin le premier actionnaire de Vivendi depuis 2012 (Canal+ Afrique, Olympia) spécialisé dans le domaine du cinéma. L'Afrique représente aujourd'hui presque un quart des abonnés de Canal+ dans le monde et le directeur général pour l'Afrique de Canal+ Overseas, David Mignot, porte ses ambitions à la hausse souhaitant atteindre un plus grand nombre de foyers. De plus la salle de cinéma et de spectacles de Canal Olympia Wologuèdè inaugurée en décembre 2017 à Cotonou s'inscrit dans l'implantation du premier réseau de salles de cinéma et de spectacle en Afrique. C'est la première salle obscure et de spectacle réouverte après des années d'extinction de l'art du spectacle et cinématographique au Bénin.

Ainsi, le groupe Bolloré est omniprésent dans les projets d'aménagement d'infrastructures béninoises dans les domaines de la logistique, des transports mais aussi de la culture et de l'énergie. Le contentieux judiciaire flottant depuis 2015 dans le projet ferroviaire vient affecter l'image du groupe et témoigne d'une certaine dégradation des relations entre les grandes figures du groupe français et les autorités béninoises. Sa position de leader serait en effet remise en cause par les investissements toujours plus importants de grandes compagnies chinoises dans le pays comme dans le projet parallèle de construction du nouvel aéroport international de Glo-Djigbé, où l'Aéroports de Paris Ingénierie (ADPI) est l'assistant technique du holding public : l'Aviation Industry Corporation of China (AVIC).

# 8.5. ANNEXE 5 – Politiques publiques pour renforcer la sécurité humaine

Tableau 11 : Synthèse des principales stratégies utilisées pour le renforcement de la sécurité humaine

Dimension	Initiatives individuelles	Stratégies attendues des Autorités locales	Stratégies attendues du Gouvernement
Economique	Réduction des dépenses (43,7% des populations); Recherche de nouveaux débouchés en termes d'emplois ou de diversification des activités (31,4%); Recherche de nouveaux débouchés en termes augmentation de l'épargne (26,2%); Augmentation de la production et extension de la superficie cultivée (22,9%)	<ul> <li>Facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (22,6%);</li> <li>Lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (16,9%)</li> <li>Création d'émplois bien rémunérés ou salariés (15,3%)</li> </ul>	- Mise en place de crédit aux femmes (51,9%); - Promotion de l'auto-emploi (37,0%); - Promotion de l'auto-emploi (37,0%); - Promotion, financement et facilitation de l'accès au crédit (35,9%); - Création d'emplois (32,7%) - Réalisations d'infrastructures écon omiques (30,6%); - Meilleure getion des ressources nationales (28,9%) - Lutte contre la pauvreté (assistance aux pauvres) (25,5%); - Mise en place de mesures visant à attirer les investisseurs (25,2%) - Lutte contre la hausse des prix (23,8%)
Alimentaire	- Constitution de réserves alimentaires (35,2%); - Augmentation de la production agricole (25,2%)	- Lutte contre l'exode rural (18,9%) - Formation/assistance techniquement des pays ans (18,2%): - Contrôle des prix des produits alimentaires (17,4%); - Aide financière aux exploitants agricoles (15,2%)	Subvention ou réduction des prix des intrants agricoles (28,4%) Mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs (26,4%); Diminution du prix des produits alimentaires (24,6%)
Sanitaire	Observer les règles d'hy giène (69,7%);     Avoir une alimentation saine (68,5%),     Prévenir les maladies (55,2%);     Se soigner à temps ou se faire soigner dans un centre de santé (53,7%)	Facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (23,1%);     Lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (17,5%)     Création d'emplois bien rémunérés ou salariés (17,1%)	- Construction des centres de santé et le renforcement des infrastructures (34,7%) - Sensibilisation des populations (34,0%); - Amélioration de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (30,5%); - Gratuité des coins médicaux (25,2%); - Subvention et l'apport de médicaments (22,9%)

SUIVI DE LA SECURITE HUMAINE AU BENIN • 67

Dimension	Initiatives individuelles	Stratégies attendues des Autorités locales	Stratégies attendues du Gouvernement
Environnementale	- Eviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (51,1%), - Protéger et assainir l'environnement (49,4%), - Assurer une bonne gestion des ordures et eaux usées (46,4%) - Reboiser (45,0%)	Reboisement (40,4%) Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (39,2%). Sensibilisation (30,6%), Protection et assainissement de l'environnement (28,0%) Bonne gestion des ordures et eaux usées (24,1%).	Reboisement (50,9%), Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (50,6%), Facilitation de l'accès à l'eau potable (38,4%), Sensibilisation (37,9), Protection et assainissement de l'environnement (34,2%) Bonne gestion des ordures et eaux usées (25,9%).
Personnelle	- Protéger et veiller sur les enfants (73,0%) - Assurer une bonne éducation des enfants (72,9%) Eviter les conflits (72,9%) Eviter les violences familiales (72,7%), - Eviter les violences familiales (72,7%), - Eviter les sorties nocturnes et se méfier (65,3%) - Assurer votre propre sécurité (63,2%).	Renforcement de la sécurité (30,7%)     Ecoute de la population en vue d'une meilleure collaboration (28,8%).	Renforcer lutter contre le travail des enfants (43,5% Punir les malfrats (42,4%), Renforcer sécurité (38,8%) Equiper les services de sécurité (33,6%).
Communautaire	- Vivre dans la solidarité (70,0%), - Eviter la violence (69,4%), - Eviter les conflits intergroupes (64,8%), - Lutter contre l'exclusion sociale (63,0%) - Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (60,1%)	Promotion de l'unité nationale (36,6%) Lutte contre les violences ethniques (36,4%), Sauveg and e des valeurs traditionnelles (35,7%) Promotion de la cohésion sociale (34,4%) Lutte contre l'exclusion sociale (32,9%).	- Lutter pour la culture de la paix (42,3%), - Promouvoir l'union (40,5%), - Lutter contre les violences intergroupes (37,0%), - Lutter contre la perte de valeurs traditionnelles (36,8%), - Lutter contre l'exclusion sociale (33,9%) - Lutter contre l'discrimination (30,8%).
Politique	- Rechercher et la cohésion (amour, fratæmité, solidarité, tolérance, etc.(67,5%) - Eviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti politique) (61,7%) - Eviter ou lutter contre la corruption et le détournement (57,0%).	Promotion de la paix et la stabilité politique (34,2%) Lutte contre les tensions politiques (31,4%) Promotion de la bonne gouvernance locale et l'obligation de rendre compte (26,7%) Lutte contre la corruption (23,1%)	- Sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie (38,3%), - Promouvoir la bonne gouvernance (34,5%), - Respecter les droits de l'homme (33,6%), - Lutter contre la corruption (30,8%) - Lutter contre l'impunité (30,1%).

Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

## 8.6. ANNEXE 6 - Focus : Le coton, culture de rente

#### Focus : le coton, culture de rente

La particularité du secteur agricole béninois le poids central que représente la culture de coton qui représente :

- 90% des exportations agricoles,
- 40% des entrées de devises,
- 60% du tissu industriel,
- 12% du PIB.

Par ailleurs, la filière du coton est caractérisée la place stratégique du groupe Talon, qui exerce un contrôle de la production quasi total, en amont comme en aval, au travers de ses différentes filiales. A travers son monopole ou la présence de ses proches collaborateurs à des postes clés, il contrôlerait ainsi 98% de la production de coton :

L'Association interprofessionnelle de coton (AIC) a été remise en place par Talon dès son arrivée au pouvoir avec à sa tête un de ses fidèles, Mathieu Adjovi.

La SODECO (Société de développement du coton), société ayant appartenue au chef de l'Etat qui a depuis confié ses parts à ses deux enfants, a remporté l'appel d'offre de l'AIC pour la fourniture d'intrants et de produits phytosanitaires. Elle est en charge de la commercialisation.

Le groupe Talon possède 80% des capacité d'égrenage du pays au travers des usines d'égrenage la Sodeco et l'ICA (au total : 15/18 des usines du pays)

La commercialisation doit ensuite passer par Atral, société dirigée par un proche collaborateur de Talon, Eustache Kotingan. Il s'agit de la seule société en charge du transit et de la logistique habilitée pour les exportations des fibres de coton.

Les huileries du groupe Talon (Société des Huiles du Bénin) reçoivent également la plus grosse part des graines de coton.

Enfin, Bénin Control, la société ayant récupéré le Programme de vérification des importations (PVI) dans le port de Cotonou (longtemps attribuée à une société du Groupe Talon) avec pour actionnaire majoritaire Olivier Boko, le bras droit très influent du chef de l'Etat.

Certains risques en lien avec la prédominance du coton peuvent ainsi être identifiés tels que :

- La sensibilité de la demande de coton à la conjecture économique et donc la volatilité de l'offre et de la demande à court terme
- La volatilité du taux de change euro/dollar, cette dernière étant la devise d'échange du coton au niveau mondial. La parité du franc CFA par rapport à l'euro étant garantie par le Trésor français, le risque d'une chute du dollar par rapport à l'euro pourrait dès lors pénaliser les producteurs de coton qui seraient moins compétitifs sur le marché mondial.
- Une baisse de la demande liée à des produits de substitution plus compétitifs (fibres synthétiques)
- La politique chinoise du coton qui soutien sa production au travers de mesures de soutien des revenus
- Une baisse des prix mondiaux dûe à la saturation du marché mondial et des stocks importants

On note également l'existence d'opportunités dans ce secteur :

- La FAO et l'OCDE prévoient la hausse de la part des exportations sur le marché mondial en provenance d'Afrique Subsaharienne (16 % des échanges mondiaux en 2025)

## 8. Annexes

- Une remontée de filière pourrait être profitable à l'économie béninoise
- Si la hausse de la production continue en Afrique subsaharienne, elle viendra peut-être satisfaire les besoins en coton de la Chine qui a poursuivi tout au long de l'année 2017 sa politique de déstockage de sa réserve d'Etat et qui augmentera tôt ou tard ses volumes d'importations.

## 8.7. ANNEXE 7 – Focus: Le port autonome de Cotonou (PAC)

- Clé de voute du commerce de réexportation vers le Nigéria. Il désenclave également le Niger et le Burkina Faso.
- Il est administré depuis 2018 par le Port d'Anvers mais les activités qui s'y déroulent sont encore largement entre les mains des groupes Talon et Bolloré<sup>38</sup>
- Il représente à lui seul 80% des recettes douanières<sup>39</sup> du pays. Son chiffre d'affaire est en hausse : 32,5 milliards de F CFA en 2017 et 40 milliards pour l'année 2018.
- Le PAG inclut un volet de modernisation pour le PAC : 502 milliards de Franc CFA<sup>40</sup> seront investis d'ici à 2021 dans le but de maintenir sa compétitivité, notamment face au port de Lomé, et ainsi se développer comme port de référence de l'ouest africain.

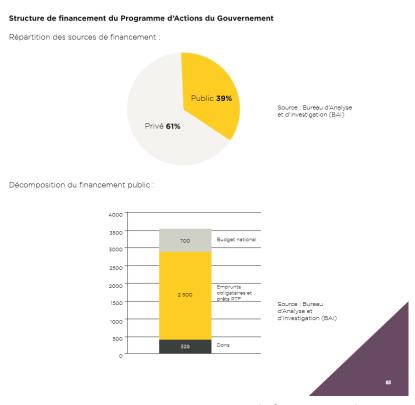
 $<sup>^{38}\,</sup>http://www.beninto.info/2017/03/10/port-autonome-de-cotonou-un-joyau-dans-les-mains-des-familles-talon-et-bollore/$ 

 $<sup>^{39}\,</sup>http://www.jeuneafrique.com/mag/429253/economie/quatre-ans-huit-chantiers-28-milliards-deuros-relancer-leconomie-beninoise/$ 

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> http://www.jeuneafrique.com/mag/429253/economie/quatre-ans-huit-chantiers-28-milliards-deuros-relancer-leconomie-beninoise/

## 8.8. ANNEXE 8 - Focus: Plan d'Action du Gouvernement (PAG)

- 9 000 milliards de Franc CFA (13 milliards d'euros)
- 45 projets phares dans 9 secteurs clés, dont les infrastructures, l'énergie et le tourisme
- 60% de partenariats publics privés et 40% d'investissement public (18,8% du PIB d'investissement public en 2016 contre 34% en 2017)
- Soutien du FMI : Facilité Elargie de Crédit (FEC)
- Le PAG présente certaines interrogations notamment à cause des partenariats publics privés qui sont un facteur à la fois d'opportunité mais également de risque en cas de départ des investisseurs.



Structure de financement du PAG

## 8.9. ANNEXE 9 - Focus – Le Tarif Extérieur Commun (TEC)

Le Tarif Extérieur Commun de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été adopté par les chefs d'Etats et de Gouvernement le 25 octobre 2013 à Dakar. En vigueur depuis 2015, il consiste en un élargissement du TEC de l'UEMOA à la zone de la CEDEAO avec l'intégration d'une 5<sup>e</sup> bande tarifaire s'ajoutant aux 4 précédentes.

Ce projet vise ainsi l'harmonisation des politiques douanières des pays de la région vis-à-vis des produits importés de l'extérieur. Le TEC prévoit ainsi 5 bandes de taxation en fonction de la nature du bien importé.

Catégorie	Intitulé	Type de produits	Taux
0	Biens sociaux essentiels	Produits sanitaires (médicaments), certaines céréales	0%
		etc.	
1	Produits de première nécessité, biens	Biens permettant la fabrication d'autres biens (engrais,	5%
	d'équipement, intrants spécifiques matériel agricole)		
2	Intrants et produits intermédiaires	Produits un peu plus élaborés que la 2 <sup>e</sup> bande	10%
		connaissant une production régionale non suffisante	
3	Biens de consommation finale	Produits transformés	20%
4	Biens spécifiques pour le	Produits à caractère stratégique dans le développement	35%
	développement économique	régional: Volailles, viandes et préparations carnées,	
		yaourts et fromage, pommes de terres et oignons,	
		farines de céréales et huiles végétales raffinées, pâtes	
		alimentaires et biscuits, boissons alcoolisées ou non.	

Ce Tarif Extérieur Commun comprend des mesures d'accompagnement et de défense commerciale. Une **Taxe d'Ajustement à l'Importation** (TAI, 5 ans) permet d'accompagner la mise en place des taux prévus. Elle peut être à la hausse si le pays établissait des taux plus hauts avant la mise en place du TEC ou à la baisse dans la situation inverse. Ensuite, une **Taxe Complémentaire de Protection** (TCP, 2 à 3 ans) permet de protéger les pays d'une grande variation des importations. Elle intervient dans le cas d'une hausse brutale de la Caisse Assurance Fret ou une augmentation brutale du volume des importations. Elle connait cependant un taux maximal de 70%. Par ailleurs, ces deux taux doivent concerner moins de 3% des lignes tarifaires. 41

Le TEC implique un changement de politique commerciale de la part Bénin. En effet, afin de pouvoir profiter des opportunités offertes par le TEC et de trouver une alternative aux activités de réexportation, le Bénin devra miser sur le développement de sa production nationale destinée à l'exportation vers la sous-région notamment. Par ailleurs, une transition fiscale constitue une priorité dans l'économie nationale pour compenser la perte des recettes liées à ce commerce. Le développement des infrastructures constitue un élément essentiel pour faire face à ce défi que constitue le TEC CEDEAO. Si le port de Cotonou constitue une infrastructure exemplaire, le reste des infrastructures du pays sont dans une situation beaucoup moins avancée : les routes sont peu nombreuses ; le réseau ferroviaire est à l'arrêt, malgré un projet de reprise de la ligne Cotonou-Niamey ; l'aéroport de Cotonou a atteint sa limite, et un projet d'un nouvel aéroport financé par la Chine est en cours ; seul 35% de la population a accès à l'électricité, dont 95% est importée. 42

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Source: <u>https://www.douanes.sn/sites/default/files/fichiers/doc\_51.pdf</u>

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Banque Mondiale – Pôle Commerce et Compétitivité, *République du Bénin. Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce : Des rentes à la compétitivité*, Mai 2015

#### **INFOS**

celles

du

La balance commerciale du Bénin est fortement déficitaire. En effet, il importe plus de produits qu'il n'en exporte, et connait ainsi un déficit de son compte courant de 440 464,8 millions de FCFA en 2015 selon la BECEAO en 2016.

Les produits de l'industrie alimentaire constituent la part la plus importante des importations (47%), avec une importance particulière du riz qui représentaient environ 18% des importations en 2015 et provenant majoritairement de Thaïlande et d'Inde. Ensuite, des produits du secteur énergétique représentent une autre part importante des importations, notamment le pétrole (11,7% en 2015) ou de l'énergie électrique (4,6%). Enfin, le Bénin importe des produits transformés tels que des véhicules automobiles (3,1%), des produits chimiques (2,9%), des articles de friperies (2,0%)... Toutefois, la majeure partie de ces importations sont destinées à un commerce de réexportation avec le Nigéria. Ses exportations sont principalement issues d'une rente liée à la production de coton qui représente 44% des exportations. Toutefois, les exportations de noix de cajou (19%) sont en hausse, ainsi que

avec

l'exportation

de

ciment.

du

secteur

ВТР

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Direction générale du Trésor, « Bénin. Commerce Extérieur 2016 », <a href="https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/14105\_benin-commerce-exterieur-2015">https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/14105\_benin-commerce-exterieur-2015</a>, consulté le 21/04/2018

## 9. BIBLIOGRAPHIE

## 9.1. Littérature grise et rapports

Agence de Promotion des Investissements et des Exportations, Présidence de la République du Bénin, « Entrée en vigueur du TEC/CEDEAO : Ce qui change au niveau des taxes douanières », http://www.gufebenin.org/index.php/actualites/85-entree-en-vigueur-du-t,

Banque Mondiale – Pôle Commerce et Compétitivité, République du Bénin. Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce : Des rentes à la compétitivité, Mai 2015

BADET, Gilles, « Pouvoir exécutif, Pouvoir législatif et Pouvoir judiciaire au Bénin : Entre séparation, distanciation et collaboration"

PIROTTE Gauthier and PONCELET Marc, « Société civile et nouvelle gouvernance au Bénin. Quelques réflexions illustrées à partir de l'analyse du nouveau secteur ONG à Cotonou. », Bulletin de l'APAD [Online], 26 | 2003, Online since 16 June 2008, connection on 05 February 2018. URL: http://journals.openedition.org/apad/3573

TCHUINTE, Simeni Tchuinte, G., COULIBALY, O., Biaou, G., Déterminants de l'achat des semences améliorées de cultures maraîchères dans les structures formelles au Bénin, 2010

TSHITENGUE, lubabu, M.K. (2010), « Bénin. Ébullition dans le laboratoire de la démocratie », Jeune Afrique, n° 2567, 21-27 mars, p. 36-38.

BAfD, OCDE, PNUD, Perspectives économiques en Afrique, Bénin, Édition thématique, 2014 CTB Bénin, Achat groupé d'intrants pour le maraîchage Le cas des Unions de Coopératives de Producteurs Maraîchers de l'Atacora-Donga, 2015

https://www.enabel.be/sites/default/files/achat\_groupe\_dintrants\_pour\_le\_maraichage.pdf

MAEP/UFAI, Stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil clusters agricoles Document final, Juillet 2017

http://agriculture.gouv.bj/IMG/pdf/strategie\_\_promotion\_filieres\_final\_140717\_vf.pdf

PNUD, Rapport National sur le développement humain 2015. Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Humain au Bénin, 2015

http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/library/crisis\_prevention\_and\_recovery1/publication 111.html

Présidence de la République du Bénin, *Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 Synthèse*, 2016 <a href="https://www.presidence.bj/benin-revele/read/">https://www.presidence.bj/benin-revele/read/</a>

#### 9.2. Articles de presse

ALLAGBADA, Noël Abiola, « Le régionalisme au Bénin, il faut en parler… et agir », juillet 2016 https://lanouvelletribune.info/archives/reflexions/opinion/15299-le-regionalisme-au-benin-il-faut-en-parler-et-reagir « Port autonome de Cotonou : un joyau dans les mains des familles Talon et Bolloré », mars 2017, http://www.beninto.info/2017/03/10/port-autonome-de-cotonou-un-joyau-dans-les-mains-des-familles-talon-et-bollore/

ROKO, G. C., « Le Bénin réforme son secteur agricole », Afrique Agriculture, 20 juillet 2017 https://www.afrique-agriculture.org/articles/lessentiel/le-benin-reforme-son-secteur-agricole

VIDJNIGNIVIOU, Fiacre, « Grand format Bénin – Agroalimentaire : le pari de l'anacarde », Jeune Afrique, 2 février 2018,

http://www.jeuneafrique.com/mag/519293/economie/grand-format-benin-agroalimentaire-le-paride-lanacarde/

GORWITZ, Natacha, « Quatre ans , huit chantiers et 2,8 milliards d'euros pour relancer l'économie béninoise », novembre 2017, <a href="http://www.jeuneafrique.com/mag/429253/economie/quatre-ans-huit-chantiers-28-milliards-deuros-relancer-leconomie-beninoise/">http://www.jeuneafrique.com/mag/429253/economie/quatre-ans-huit-chantiers-28-milliards-deuros-relancer-leconomie-beninoise/</a>

DODJI AKPATCHA, Komi, « Le Bénin champion d'Afrique francophone de l'alternance démocratique, mars 2016, <a href="http://droitelectoral.blog.lemonde.fr/2016/03/29/29032016-le-benin-champion-dafrique-francophone-de-lalternance-democratique-les-cles-du-succes-komi-dodji-akpatcha/">http://droitelectoral.blog.lemonde.fr/2016/03/29/29032016-le-benin-champion-dafrique-francophone-de-lalternance-democratique-les-cles-du-succes-komi-dodji-akpatcha/</a>

DUHEM, Vincent, « Patrice Talon sans parti politique tient les rênes », novembre 2017

<a href="http://www.jeuneafrique.com/mag/494190/politique/benin-patrice-talon-sans-parti-politique-tiens-les-renes/">http://www.jeuneafrique.com/mag/494190/politique/benin-patrice-talon-sans-parti-politique-tiens-les-renes/</a>

Josaphat, « Bénin, conférence des Forces Vives, 28 ans déjà », février 2018 <a href="https://beninwebtv.com/2018/02/benin-conference-des-forces-vives-de-la-nation-28-ans-deja-video-des-moments-forts/">https://beninwebtv.com/2018/02/benin-conference-des-forces-vives-de-la-nation-28-ans-deja-video-des-moments-forts/</a>

OKANLA, Karim « In troubled waters », février 2012 https://www.dandc.eu/en/article/au-chairman-boni-yayi-faces-daunting-challenges

« Portrait de Marcel Alain de Souza, l'aboyeur de la CEDEAO qui a fait plier Jammeh » <a href="https://www.leral.net/Portrait-de-Marcel-Alain-de-Souza-l-aboyeur-de-la-CEDEAO-qui-a-fait-plier-Jammeh">https://www.leral.net/Portrait-de-Marcel-Alain-de-Souza-l-aboyeur-de-la-CEDEAO-qui-a-fait-plier-Jammeh</a> a190442.html

#### 9.3. Sites internet

Amnesty: <a href="https://www.amnesty.fr/">https://www.amnesty.fr/</a>

Banque Mondiale: http://www.banquemondiale.org/

« Bénin révélé » : http://revealingbenin.com/agencies/agriculture/

Direction Générale du Trésor, Bénin : Commerce extérieur 2016

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/14105\_benin-commerce-exterieur-2015

EcoWas: http://www.ecowas.int/

Freedom House: https://freedomhouse.org/

#### Perspective Monde:

http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMEncyclopedie/BMEphemeride.jsp

Reporter Sans Frontière: https://rsf.org/

Trading Economics: https://tradingeconomics.com/benin/competitiveness-index

Wathi: https://www.wathi.org/laboratoire/initiatives/la-situation-des-droits-de-lhomme-au-

benin/

## 9.4. Articles scientifiques

ERDMUTE Alber & SOMMER, Jorn, Quand l'application du droit national est déterminée par la demande locale: Étude d'une résolution de conflit villageois au Bénin, Cahiers d'Études Africaines, Vol. 44, Cahier 175 (2004), pp. 659-680. Published by: EHESS

ADJOVI Emmanuel Vidjinnagni, « Liberté de la presse et « affairisme » médiatique au Bénin », Politique africaine 2003/4 (N° 92), p. 157-172. DOI 10.3917/polaf.092.0157 CESSOU Sabine, Le Bénin carbure à la contrebande, Un trafic de pétrole quasi institutionnalisé, Le Monde Diplomatique, Janvier 2016.

DOVONOU Pricette et CHOUINARD Omer, « Gestion communautaire des ressources naturelles au Bénin (Afrique de l'Ouest) : le cas de la vallée du Sitatunga », Études caribéennes [En ligne], 12 | Avril 2009

EYEBIYI Elieth, « La lutte contre la corruption comme objet d'études en socio-anthropologie : une perspective théorique et empirique », Journal des africanistes, 84-2 | 2014, 174-194.

FRERE, Marie-Soleil, Presse et démocratie en Afrique francophone : les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger, Karthala, 2000

Komlavi Hahonou Eric, Niamey Lasdel, « Cultures politiques, esclavage et décentralisation. La revanche politique des descendants d'esclaves au Bénin et au Niger », Politique africaine 2008/3 (N° 111), p. 169-186. DOI 10.3917/polaf.111.0169

IGUEJohn O. et Bio G. Soulé, L'Etat- entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?, Paris, Karthala, 1992, 207 p.

MEDE Nicaise, Les partis politiques au Bénin, Essai d'approche fonctionnaliste, African Journal of Political Science, Johannesburg, Volume 9 (2), décembre 2004

MAGNON Yves Z., « En attendant l'aéroport : pression marchande et vulnérabilités sociofoncières et agricoles à Glo-Djigbé (arrondissement rural du sud-Bénin) », Autrepart 2013/1 (N° 64), p. 107-120.

SOUGUE Edmond, « Malanville - Gaya, une dynamique de territorialisation à la frontière Benin - Niger », Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement [En ligne], 29 | 2016, mis en ligne le 10 novembre 2017, consulté le 06 avril 2018. URL : http://journals.openedition.org/tem/3216; DOI: 10.4000/tem.3216

PIROTTE Gautier, Repenser la sociologie du développement entre dynamiques du dedans et dynamiques du dehors : Une réflexion à partir du projet de société civile au Bénin, Cahiers d'Études Africaines, Vol. 51, Cahier 202/203, Les sciences sociales au miroir du développement (2011), pp. 473-490

SARDAN Jean-Pierre OLIVIER de, Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest, LASDEL, Etudes et Travaux n° 79, Septembre 2009

VIDJNGINOU, Fiacre, « Grand format Bénin – Agroalimentaire : le pari de l'anacarde », *Jeune Afrique*, 2 février 2018, (consulté en ligne : 15.04.18)

http://www.jeuneafrique.com/mag/519293/economie/grand-format-benin-agroalimentaire-le-pari-de-lanacarde/

WANTCHEKON Léonard, « Clientélisme électoral au Bénin. Résultats d'une étude expérimentale de terrain », Politique africaine 2003/2 (N° 90), p. 145-160.

#### 9.5. Thèses

Adélakoun Coline, Les enjeux de la démocratisation au Bénin, Le regard de la presse privée béninoise, Université du Québec à Montréal, Mars 2008.

GASTINEAU Bénédicte et al., « L'indicateur des Objectifs du Millénaire pour le développement : "besoins non satisfaits en matière de planification familiale". Quelle pertinence au Bénin et à Madagascar ? », Mondes en développement 2016/2 (n°174), p. 79-93.

Kadya Emmanuelle Tall. DES ROIS, DU PATRIMOINE ET DE LA DÉMOCRATIE AU BÉNIN. Anthropologie et sociétés, Québec : Département d'anthropologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval, 2016, 40 (2), pp.249-271. <a href="https://www.anthropologie-societes.ant.ulaval.ca/numero/4636">https://www.anthropologie-societes.ant.ulaval.ca/numero/4636</a>>. <a href="https://www.anthropologie-societes.ant.ulaval.ca/numero/4636">https://www.anthropologie-societes.ant.ulaval.ca/numero/4636</a>>.

KOSMOWSKI Frédéric, « Les Objectifs de développement durable convergent-ils dans l'identification des ménages pauvres ? Une comparaison empirique au Nord Bénin », Mondes en développement 2016/2 (n° 174), p. 117-133.

SOGBOSSI, Michel, « Chefferie traditionnelle et institutions du pouvoir d'Etat au Bénin : des origines dahoméennes à nos jours », 2001

SOME Constantin, Pluralisme socio-ethnique et démocratie : Cas du Bénin, Université du Québec à Montréal, Décembre 2009.

SORO Pamatchin Sylvia-Ghislaine, L'exigence de conciliation de la liberté d'opinion avec l'ordre public sécuritaire en Afrique subsaharienne francophone (Bénin-Côte d'Ivoire-Sénégal) a la lumière des grandes démocraties contemporaines (Allemagne-France), Université de Bordeaux, Mars 2016.

## 5. Bibliographie

SOUZA de, Waldémar, La place des élite religieuses et traditionnelles au Bénin, L'impact de leurs relations avec les élites politiques sur le maintien de l'État démocratique, IEP Bordeaux Centre Emile Durkheim, Décembre 2014

MAYRAGUE, Claire, Démocratie religieuse et démocratisation au Bénin, Pentecôtisme et formation d'un espace public, IEP Bordeaux - CEAN, 200